

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-391

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : Motion contre l'instauration d'une fiscalité "LGV" additionnelle pour les contribuables et les entreprises

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 74 Nombre de pouvoirs : 51 Date de convocation : 3 décembre 2021
--

Présents : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDANE Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François (pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laëtitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

114

Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain).

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Considérant que la loi de Finances actuellement en débat prévoit la mise en place d'une fiscalité additionnelle pour contribuer au financement de la construction des infrastructures du GPSO, et plus particulièrement des lignes à grande vitesse Bordeaux-Toulouse et Bordeaux Bayonne ;

Considérant que la loi prévoit la mise en place d'un impôt local pour le financement de la LGV dont le produit est évalué à 24 millions d'euros par an, pour toutes les communes situées à moins d'une heure d'une gare desservie par la ligne LGV, contribuant à l'augmentation de la charge fiscale des entreprises et des particuliers ;

Considérant qu'il ne s'agit là que du premier niveau de l'impôt LGV proposé par les collectivités locales d'Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine et qu'il sera complété par la mise en place d'une fiscalité sur les bureaux et vient compléter les hausses d'impôt qui seront nécessaires pour la finalisation du plan de financement ;

Considérant que cette fiscalité additionnelle s'impose aux particuliers et aux entreprises de notre collectivité sans qu'aucune consultation n'ait été engagée de la part du gouvernement ;

Considérant que Carcassonne Agglo serait donc sollicitée pour participer aux financements de deux LGV ;

Considérant qu'il s'agit d'une décision injuste et imposée sans concertation ;

Carcassonne Agglo demande au Gouvernement de lui communiquer les conclusions des études de financement sur le GPSO, afin de pouvoir connaître l'intégralité de l'effort financier demandé aux contribuables et aux entreprises de notre territoire.

Carcassonne Agglo s'oppose publiquement à la fiscalité additionnelle proposée sans concertation pour les habitantes, habitants et entreprises de notre territoire et demande au Gouvernement de revenir sur cette proposition.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	125	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	125	
Pour :	125	
Contre :	0	

115

DECIDE :

Article 1 : D'adopter la motion proposée.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20211210-DCC-2021-391-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021
Affichage : 16/12/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-392

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : Accès à la Santé
Le Contrat Local de Santé porté par Carcassonne Agglo
Définition de l'emploi de Coordinateur(-trice) de Santé

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 74
Nombre de pouvoirs : 51
Date de convocation : 3 décembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDANE Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François (pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laëtitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX

Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain).

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Le contrat local de santé a été introduit en France par la loi Hôpital Patients, Santé et Territoires du 21 juillet 2009. Cette loi donne la possibilité aux agences régionales de santé de signer un contrat avec les collectivités (intercommunalités et communes), portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soin et l'accompagnement médico-social. L'intérêt de cet outil a aussi été réaffirmé par la loi de modernisation de notre système de santé (26 janvier 2016), pour mettre en œuvre une politique régionale de santé au plus près des besoins des territoires. La prévention et l'innovation sont inscrites comme étant les axes stratégiques des CLS.

Créée en 2001, Carcassonne Agglo - établissement public à coopération intercommunale (EPCI) a connu au fil des années un élargissement de son champ de compétences. Ainsi, de nombreuses politiques publiques de Carcassonne Agglo traitent de questions de santé (logement, accompagnement des centres de santé, alimentation, information jeunesse, prévention...).

Sa responsabilité sociétale dans un contexte toujours présent de crise sanitaire sans précédent l'invite à s'engager dans le champ de la promotion de la santé dans une logique de contractualisation avec l'Agence Régionale de Santé (ARS)

1. Carcassonne Agglo et l'ARS souhaitent s'engager dans la mise en place d'un Contrat Local de Santé (CLS) :

Le CLS a pour objectif de soutenir des dynamiques locales de santé sur des territoires de proximité urbains ou ruraux qui constituent des infra-territoires de santé.

Il incarne une dimension intersectorielle de la politique régionale de santé dans le but de favoriser :

- L'amélioration des contextes environnementaux et sociaux qui déterminent, à plus ou moins long terme, l'état de santé des populations au niveau local (problèmes de pollutions spécifiques, enclavement en matière de transport, etc.),
- L'accès des personnes, notamment "démunies", aux soins, aux services, et à la prévention et promotion de la santé
- La promotion du droit commun et le respect des droits des usagers du système de santé.

L'élaboration d'un CLS à l'échelle des 83 communes permettra d'identifier les priorités de santé publique en fonction des réalités territoriales et de structurer une politique locale d'accès aux soins et, plus largement, de santé publique.

La singularité du territoire de l'agglomération est qu'il existe un CLS sur la Ville de Carcassonne qui doit être associé et intégré dans la future démarche et servir d'expérience notamment sur les soins de premiers recours (CPTS MSP Médecins généraliste etc.).

2. Initier un contrat local de santé - les étapes de conduite de ce projet

Le CLS n'a pas vocation à se substituer aux dispositifs locaux de santé existants, comme les ateliers santé ville (ASV) ou les contrats locaux de santé mentale (CLSM), ni à être conçu indépendamment des autres outils de pilotage des politiques publiques locales. Il devra au contraire s'articuler avec eux, afin de favoriser une approche globale et intersectorielle de la santé et d'assurer la cohérence d'ensemble du projet de territoire. Le projet de CLS est ainsi inscrit au projet CRTE soumis ce jour à votre approbation.

Les éléments de cadrage relatifs à la mise en œuvre de ce contrat, sont les suivants :

- Le préalable indispensable à tout CLS est la réalisation d'un diagnostic local de santé. Celui-ci aura pour objet d'évaluer les besoins de la population du territoire en matière de santé, en tenant compte de ses caractéristiques sociales, de les mettre en corrélation avec l'offre de soins disponible et d'identifier les dynamiques à instaurer.

Afin de répondre à ces objectifs, le diagnostic ne devra pas se limiter à la description de l'état sanitaire de la population, ni à un recensement de l'offre sanitaire. Il sera nécessaire qu'il intègre une analyse des inégalités observées sur le territoire en termes de santé et d'accès aux soins.

Par ailleurs, la conduite du diagnostic devra s'appuyer sur une démarche participative, intersectorielle, et associer les habitants à l'ensemble du processus, l'implication de la population constituant un élément de réussite du CLS.

- La loi encadre peu le contenu du CLS. C'est donc un outil souple, laissant une importante marge de manœuvre aux acteurs qui s'y engagent, et qui se construit en fonction du territoire qu'il couvre.

Néanmoins, l'article L.1434-17 du code de santé publique prévoit qu'il doit porter sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.

En outre, l'objectif devant guider les partenaires est la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Au-delà, il conviendra de définir les axes stratégiques du CLS en tenant compte du projet régional de santé et des enjeux de santé jugés prioritaires au niveau local, au regard des éléments du diagnostic local et des négociations menées entre les différents partenaires.

Les axes pourront être organisés par thématique (santé mentale, vieillissement, addiction, etc.) ou par champ d'intervention (accès aux soins, vigilance sanitaire, etc.).

- Les axes prioritaires définis dans le CLS seront ensuite être déclinés dans un plan d'action. Ce plan ne doit pas se limiter à une juxtaposition d'actions mais devra mettre en cohérence l'ensemble des politiques (nationales, régionales, départementales et locales) et des ressources susceptibles d'apporter des réponses aux besoins de santé identifiés localement.

Il est à noter que certaines actions peuvent avoir déjà été engagées dans le cadre d'autres dispositifs locaux. Leur inscription dans le CLS peut alors permettre de les renforcer et d'assurer leur coordination avec d'autres actions.

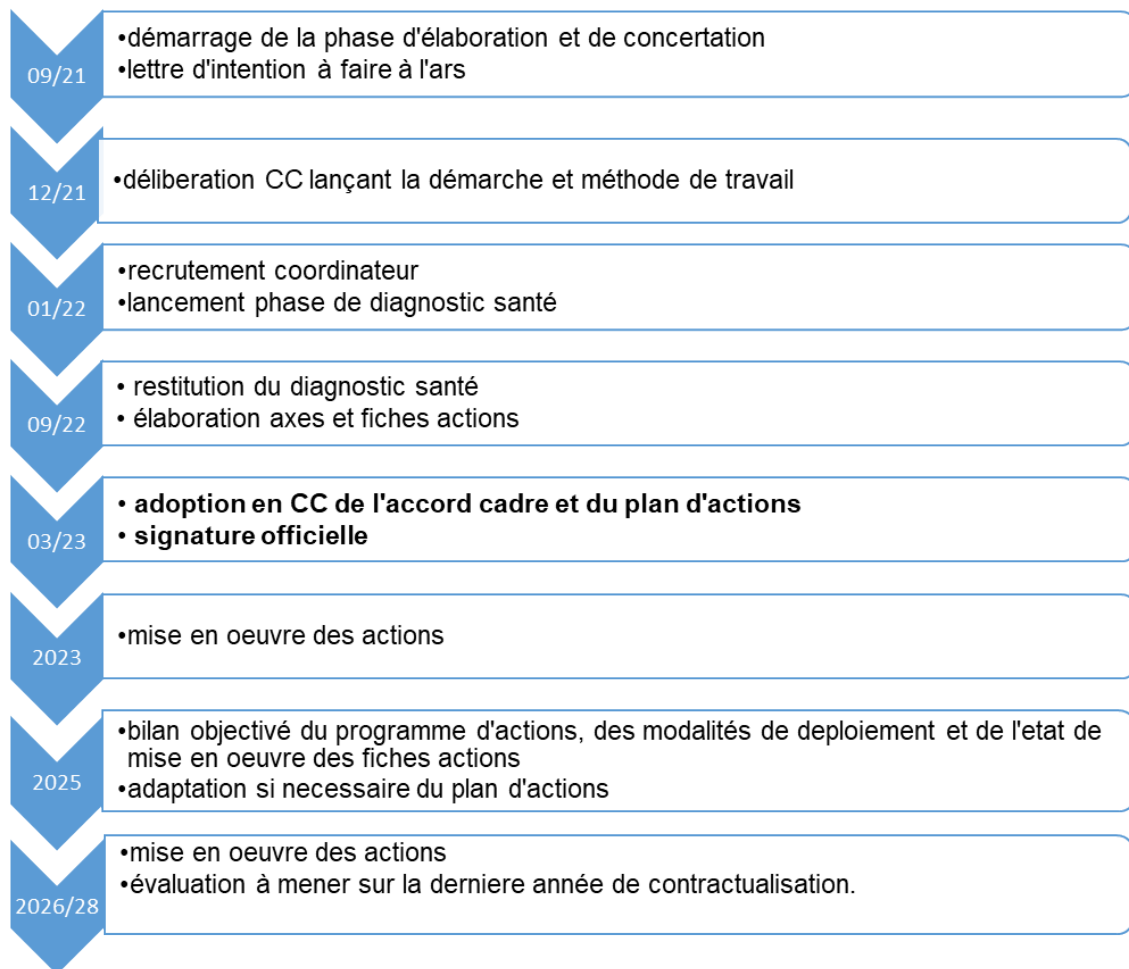
- La structuration du pilotage du CLS constitue l'un des éléments de sa réussite. Elle devra figurer dans le contrat à venir.

En pratique, le pilotage sera assuré par une instance décisionnelle – comité de pilotage – composée des décideurs de chacun des signataires (directeur de l'ARS ou son représentant, président de Carcassonne Agglo ou son représentant, élus) auxquels seront ajoutés des représentants des grands acteurs locaux de la santé (institutionnels, représentants des

professions médicales et paramédicales, représentants des usagers, partenaires départementaux). Cette instance sera chargée de formuler les orientations stratégiques du contrat et d'assurer l'articulation avec les grands cadres spécifiques à chacun des signataires. Afin de traduire de manière opérationnelle la stratégie du comité de pilotage, il sera proposé de mettre en place une équipe projet constituée de représentants de chaque contractant, dont la mission principale sera de suivre l'élaboration du contrat.

Bruno GIACOMEL, délégué en charge de la Santé et de la Désertification médicale constituera un groupe de travail associant dans une démarche de coconstruction chaque territoire composant Carcassonne agglo via un (e) représentant (e) élu(e) par territoire. Cette instance travaillera sur des propositions en matière de politique d'accès à la santé à mener par notre Agglomération. Monsieur GIACOMEL, à ce titre, suivra, notamment, en tant que représentant du Président de Carcassonne Agglo le dossier du Contrat Local de Santé.

Ce Projet de contrat d'une durée de 5 ans une fois élaboré sera proposé et soumis au Conseil Communautaire. Le calendrier prévisionnel est le suivant pour cette démarche :



3. La coordination du contrat local de santé

Un emploi de Coordinateur(-trice) de Santé sera prochainement créé au sein du Pôle Coopération et Prospective afin d'assurer la coordination technique et administrative du CLS.

Il s'agit donc de pourvoir ce poste, dans le grade d'Attaché, relevant de la catégorie hiérarchique A, à temps complet, pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Elaborer le diagnostic des actions de santé publique sur le territoire du CLS et proposer la mise en place d'actions à partir des besoins identifiés
- Animer les groupes de travail et coordonner les intervenants et partenaires du CLS (associations, ARS, Préfecture, Collectivités...)
- Accompagner et mettre en œuvre les actions définies dans le contrat

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

- Effectuer une veille régulière et ciblée en matière d'actualité de santé publique Secondaires ou ponctuelles.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée, pour une durée d'un an.

L'agent devra être titulaire d'un diplôme de niveau 6 dans le domaine sanitaire ou de la santé publique. Il/elle connaîtra les enjeux et les acteurs de santé publique (problématiques de santé et déterminants, des inégalités sociales et territoriales de santé) et du système de santé. Il/elle démontrera des capacités à conduire un projet, à dynamiser une équipe et/ou un réseau et disposera de réelles aptitudes à l'animation de réunions. Enfin, il/elle aura un sens aigu de la communication et du dialogue (contribution à la conception et à la mise en œuvre des outils de partage d'information du CLS, participation à la mise en œuvre du plan de communication du CLS).

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Les signataires du CLS prévoient la création d'un temps de coordination sur la base d'un financement partagé.

L'Agence Régionale de Santé sera sollicitée afin de participer au financement du temps de travail nécessaire à la coordination générale du CLS.

Afin de garantir la qualité de sa contribution à la mise en œuvre du CLS, le coordinateur devrait pouvoir :

- Bénéficier de formations et d'accompagnements (formations CNFPT, dispositifs d'animation et de formation de l'ARS et des services de l'Etat, soutiens départementaux ou régionaux, appui des pôles ou centres ressources existants),
- Participer aux activités de coordination et de soutien aux CLS mises en place au niveau local ou national (plateforme nationale de ressources, animations ou coordinations locales).

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « gouvernance et équilibre territorial » réunie le 9 novembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	125	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	125	
Pour :	125	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre l'élaboration du Contrat Local de Santé conformément au dispositif de cadrage présenté ci-dessus.

Article 2 : D'approuver la définition de l'emploi de Coordinateur(-trice) de Santé et les conditions de recrutement énoncées ci-dessus.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires y afférant.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Président à effectuer les demandes de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé.

121

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20211210-DCC-2021-392-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021
Affichage : 16/12/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

122

DELIBERATION N° 2021-393

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : Modification de la composition des commissions d'études et de travail

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 74
Nombre de pouvoirs : 51
Date de convocation : 3 décembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDANE Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François (pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laëtitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain).

123

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Suite à la demande des intéressés, de la commune de Carcassonne et de la commune de Sainte Eulalie,

Propose ci-dessous la modification de la liste des élus municipaux en tant que membres des commissions d'études et de travail de Carcassonne Agglo :

Commission Développement social :

- Retrait de Mme SIRVENT Régine

Commission Habitat et cadre de vie :

- Retrait de M. PEREZ Laurent, remplacé par M. ZORZETTO Claude

Commission Agriculture :

- Retrait de Mme DELTRIEU Delphine
- Retrait de Mme CHESA Isabelle, remplacée par M. MARTY Philippe

Commission Economie :

- Retrait de Mme CHESA Isabelle, remplacée par M. LEUBA Robert.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu les articles L5111-2 et L2121-22 du CGCT,

Vu le règlement intérieur de Carcassonne Agglo adopté en conseil communautaire le 17 juillet 2020.

Vu la délibération n° 2020-181 de Carcassonne Agglo relative à la création des commissions d'études et de travail.

Vu la délibération n°2021-077 de Carcassonne Agglo relative à la composition des commissions d'étude et de travail.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	125	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	125	
Pour :	125	
Contre :	0	

124

DECIDE :

Article 1 : D'autoriser la modification de la composition des commissions Développement Social, Habitat et cadre de vie, Agriculture et Economie.

Article 2 : D'autoriser le Président à signer toute pièce afférente.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20211210-DCC-2021-393-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021
Affichage : 16/12/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-394

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : Pacte Financier et Fiscal

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 74 Nombre de pouvoirs : 51 Date de convocation : 3 décembre 2021
--

Présents : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDANE Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François (pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laëtitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain).

126

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Le pacte financier et fiscal est une convention entre les communes et la communauté d'agglomération dont la finalité est notamment d'assurer la mise en œuvre et la viabilité financière des objectifs fixés dans le cadre du projet de territoire de Carcassonne Agglo.

Carcassonne Agglo, compétente en matière de politique de la ville, est signataire d'un contrat de ville. La législation impose à la communauté de « définir les objectifs de péréquation et de renforcement des solidarités financières et fiscales entre ses communes membres sur la durée du contrat de ville », soit d'adopter un pacte financier et fiscal.

La formalisation d'un tel pacte est également une reconnaissance du sens donné à l'ensemble des réflexions et arbitrages d'ores et déjà engagés par Carcassonne Agglo en faveur du renforcement des solidarités financières et fiscales à l'échelle de l'ensemble intercommunal (partage du foncier bâti, convergences tarifaires, développement de services communs...)

Le pacte financier et fiscal annexé à la présente délibération.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L2121-15 et L5211-10 ;

Vu l'article 256 de la loi de finances 2020 ;

Vu l'article L5211-28-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu les délibérations n° 2015-187 et 2019-295 du conseil communautaire relatives au contrat de ville ;

Vu les Conseils du Territoires réunis du 19 octobre au 04 novembre 2021

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » réunie le 19 novembre 2021

Vu l'avis de la Conférences des Maires réunie le 01 décembre 2021

Considérant la nécessité d'actualiser le pacte financier ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

127

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	125	
Abstention(s) :	3	M. PECH, M. BIGOT + pouvoir Mme JULIEN
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	88	
Contre :	34	M. ALBAREL, M. ARIAS, M. BES, M. BLASQUEZ, M. BUSTOS, M. CAMBON, Mme CHESA, Mme DENUX, Mme DOUTRES, M. DUTHU, M. FAU, M. FLAMANT, Mme GIOVANNETTI, Mme GODEFROY, M. JORDAN, Mme KERRINCKX, M. LAREDJ, M. LARRAT, Mme LETAO, M. LUCET, Mme MIGNOT, M. MONTAGNÉ, Mme MONTUSSAC, M. OUDDANE, Mme PICHARD, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme TRIAY, M. ZORZETTO + pouvoirs M. AUDIER J-B, Mme BARDOU, Mme BARTHES, Mme GASC, M. LECINA J-P, M. LEUBA.

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le pacte financier et fiscal joint à la présente délibération.

Article 2 : D'approuver la mise en place des actions constitutives du pacte financier et fiscal.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20211210-DCC-2021-394-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021
Affichage : 16/12/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-395

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : Gestion en Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements
Gestion en Autorisations d'Engagement et Crédits de Paiements

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 74 Nombre de pouvoirs : 51 Date de convocation : 3 décembre 2021
--

Présents : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDANE Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François (pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laëtitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

129

Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain).

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Vu l'article L2311-3 du CGCT,

Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les dotations affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et des crédits de paiement.

Cette faculté est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions, au titre desquelles la commune s'engage, au-delà de l'exercice budgétaire, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers. Toutefois les frais de personnel et les subventions versées aux organismes privés ne peuvent faire l'objet d'une autorisation d'engagement.

Les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses mentionnées à l'alinéa précédent. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Il vous est proposé de mettre à jour les Crédits de Paiements (CP).

BUDGET PRINCIPAL

Il convient aujourd'hui de modifier les montants des CP suivants :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

130

N°AP	LIBELLE	MOUVEMENT	CP			TOTAL AP
			2021	2022	SUIVANTS	
040	SYADEN THD	MONTANT PRECEDENT	827 805,24	439 494,23	0,00	4 208 313,45
		MONTANT PROPOSE	843 665,85	423 633,62		

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et prospective financière » réunie le 19 novembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	125	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	125	
Pour :	125	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver cette décision modificative d'AP/CP.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20211210-DCC-2021-395-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021
Affichage : 16/12/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-396

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : Décision modificative n°3 de l'exercice 2021 - Budget Principal

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 74 Nombre de pouvoirs : 51 Date de convocation : 3 décembre 2021
--

Présents : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDANE Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François (pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laëtitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain).

132

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

La décision modificative présentée est la troisième de l'année 2021, elle modifie les crédits du budget Principal de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	13 600,00 €	13 600,00 €
Section d'investissement	91 448,07 €	91 448,07 €
Total	105 048,07 €	105 048,07 €

La décision modificative proposée est constituée en section de fonctionnement :

- D'une inscription de recettes pour 13 600€ au chapitre 74 suite à la notification par l'Etat de subventions liées au Programme de Réussite Educative, au Plan de Lutte contre les Discriminations et au projet Micro-Folies ; en contrepartie des dépenses sont inscrites au chapitre 011 pour 9 800€ et un virement à la section d'investissement pour 3 800€ ;

Et en section d'investissement :

- L'inscription d'une recette en provenance de la section d'investissement pour 3 800€ pour financer sur le chapitre 21 l'acquisition de matériels informatiques pour le projet Micro-Folies ;
- Les inscriptions au chapitre 041 s'équilibrent en dépenses et en recettes et correspondent à des régularisations d'écritures au niveau de l'actif dans le cadre de l'amélioration de la qualité comptable de Carcassonne Agglo.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et prospective financière » réunie le 19 novembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	125	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	125	
Pour :	125	
Contre :	0	

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

DECIDE :

Article 1 : D'adopter la décision modificative n°3 du Budget Principal pour l'exercice 2021.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

133

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20211210-DCC-2021-396-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021
Affichage : 16/12/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-397

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : Décision modificative n°3 - Budget annexe de l'eau potable

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 74
Nombre de pouvoirs : 51
Date de convocation : 3 décembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDANE Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François (pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laëtitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain).

135

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

La décision modificative qui vous est soumise est la troisième de l'année 2021, elle concerne le budget annexe de l'eau potable.

Le projet de DM en dépenses et en recettes s'élève à 150 107,20 € et se répartit de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	150 107,20 €	150 107,20 €
Total	150 107,20 €	150 107,20 €

En section d'investissement, il est proposé d'inscrire en dépenses au chapitre 041 et en recettes au chapitre 041 la somme de 150 107,20 € pour la régularisation des remboursements d'avances remboursables dans le cadre des marchés publics notifiés. Il s'agit d'écriture d'ordre ne donnant pas lieu à décaissement.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et prospective financière » réunie le 19 novembre 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	125	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	125	
Pour :	125	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

Pour extrait certifié conforme

011-200036718-20211210-DCC-2021-397-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021

Affichage : 16/12/2021

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-398

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : Décision modificative n°3 - Budget annexe Assainissement

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 74 Nombre de pouvoirs : 51 Date de convocation : 3 décembre 2021
--

Présents : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDANE Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François (pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laëtitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain).

137

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

La décision modificative qui vous est soumise est la troisième de l'année 2021, elle concerne le budget annexe de l'assainissement.

Le projet de DM en dépenses et en recettes s'élève à 70 380,41 € et se répartit de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	70 380,41 €	70 380,41 €
Total	70 380,41 €	70 380,41 €

En section d'investissement :

Il est proposé d'inscrire en dépenses au chapitre 041 et en recettes au chapitre 041 la somme de 70 380,41 € pour la régularisation des remboursements d'avances remboursables dans le cadre des marchés publics notifiés. Il s'agit d'écriture d'ordre ne donnant pas lieu à décaissement

Il est également proposé d'inscrire – 100 000 € au chapitre 23, article 2315 et d'inscrire 100 000€ au chapitre 20 à l'article 2031 – Frais d'étude, de recherche et de développement.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et prospective financière » réunie le 19 novembre 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	125	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	125	
Pour :	125	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

138

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20211210-DCC-2021-398-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021
Affichage : 16/12/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-399

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : Ouverture des crédits avant le vote du budget primitif 2022

Budget Principal
Budgets annexes Eau et Assainissement
Budget annexe Location d'immeubles nus
Budget annexe AOT
Budget Centre Aquatique
Budget Environnement

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 74
Nombre de pouvoirs : 51
Date de convocation : 3 décembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDANE Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

140

Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François (pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laétitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain).

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

En vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes et les EPCI peuvent, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater avant l'adoption du budget primitif, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votés au budget N-1, c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites au budget primitif, mais également les dépenses inscrites en décisions modificatives, déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette et des restes à réaliser.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Dans ce cadre, il vous est demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à ouvrir les crédits suivants sur l'exercice 2022.

Budget Principal

Chapitr e	Article	Libellé	Voté 2021	Quart de crédits 2022
20	202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	44 688,00	11 172,00
20	2031	Frais d'études	32 215,60	8 053,90
20	2051	Concessions et droits similaires	332 533,21	83 133,30
20		Immobilisations incorporelles	409 436,81	102 359,20
204	204131	Subventions d'équipement versées - Départements - Biens mobiliers, matériels et études	1 004 519,00	251 129,75
204	204132	Subventions d'équipement versées - Départements - Bâtiments et installations	175 000,00	43 750,00
204	204141 2	Subventions d'équipement versées - Communes membres du groupement - Bâtiments et installations	3 026 441,50	756 610,38

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

141

204	204162 2	Subventions d'équipement versées - aux CCAS - Bâtiments et installations	297 558,34	74 389,59
204	204182	Subventions d'équipement versées - à un autre organisme Public - Bâtiments et installations	585 700,00	146 425,00
204	20421	Subventions d'équipement versées - aux personnes de droit privé - Biens mobiliers, matériels et études	520 710,98	130 177,75
204	20422	Subventions d'équipement versées - aux personnes de droit privé - Bâtiments et installations	191 858,90	47 964,73
204		Subventions d'équipement versées	5 801 788,72	1 450 447,18
21	2128	Autres agencements et aménagements	99 580,00	24 895,00
21	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	752 987,25	188 246,81
21	2151	Réseaux de voirie	37 908,05	9 477,01
21	2152	Installations de voirie	91 200,00	22 800,00
21	2158	Autres installations, matériel et outillage technique	7 840,00	1 960,00
21	2161	Œuvres et objets d'art	7 500,00	1 875,00
21	2162	Fonds anciens des bibliothèques et musées	1 690,00	422,50
21	2182	Matériel de transport	145 552,78	36 388,20
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	208 855,90	52 213,98
21	2184	Mobilier	91 325,55	22 831,39
21	2188	Autres immobilisations corporelles	190 017,57	47 504,39
21		Immobilisations corporelles	1 634 457,10	408 614,28
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques en cours	808 200,00	202 050,00
23	237	Avances versées à des mandataires sur commande d'immobilisations incorporelles	432,21	108,05
23	238	Avances versées à des mandataires sur commandes d'immobilisations corporelles	100 000,00	25 000,00
23		Immobilisations en cours	908 632,21	227 158,05
27	271	Titres immobilisés (droits de propriété)	123 000,00	30 750,00
27	27632	Créances sur des collectivités et établissements publics - Régions	70 000,00	17 500,00
27	2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	50 000,00	12 500,00
27		Participation et créances rattachées à des participations	243 000,00	60 750,00
Total général			8 997 314,84	2 249 328,71

Budget annexe Eau

Chapitre	Compte	Libellé	Voté 2021	Quart de crédits 2022
20	2031	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion - Frais d'études	66 247,91	16 561,98
20	2051	Concessions et droits similaires	58 000,00	14 500,00
20		Immobilisations incorporelles	124 247,91	31 061,98
21	2111	Terrains - Terrains nus	15 000,00	3 750,00
21	2182	Matériel de transport	86 292,69	21 573,17
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	24 840,00	6 210,00
21	2184	Mobilier	537,85	134,46
21	2188	Autres immobilisations corporelles	92 574,40	23 143,60
21		Immobilisations corporelles	219 244,94	54 811,24
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	3 879 048,80	969 762,20
23	238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	185 071,69	46 267,92

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

23	Immobilisations en cours	4 064 120,49	1 016 030,12
Total général		4 407 613,34	1 101 903,34

142

Budget annexe Assainissement

Chapitre	Article	Libellé	Voté 2021	Quart de crédits 2022
20	2031	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion - Frais d'études	704 183,11	176 045,78
20		Immobilisations incorporelles	704 183,11	176 045,78
21	2111	Terrains - Terrains nus	27 500,00	6 875,00
21	2182	Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport	134 907,01	33 726,75
21	2183	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00	1 250,00
21	2184	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	2 500,00	625,00
21	2188	Autres immobilisations corporelles - Autres	130 934,10	32 733,53
21		Immobilisations corporelles	300 841,11	75 210,28
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	3 633 541,91	908 385,48
23	238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	50 237,24	12 559,31
23		Immobilisations en cours	3 683 779,15	920 944,79
Total général			4 688 803,37	1 172 200,84

Budget annexe Location d'Immeubles nus

Chapitre	Article	Libellé	Voté 2021	Quart de crédits 2022
20	2031	Frais d'études	12 600,00	3 150,00
20		Immobilisations incorporelles	12 600,00	3 150,00
21	2132	Immeubles de rapport	0,00	0,00
21	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	66 780,00	16 695,00
21	21745	Constructions sur sol d'autrui reçues au titre d'une mise à disposition - Installations générales, agencements, aménagements	111 340,95	27 835,24
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	29 548,00	7 387,00
21	2184	Mobilier	89 966,95	22 491,74
21	2188	Autres immobilisations corporelles	8 600,00	2 150,00
21		Immobilisations corporelles	306 235,90	76 558,98
Total général			318 835,90	79 708,98

Budget annexe AOT

Chapitre	Article	Libellé	Voté 2021	Quart de crédits 2022
20	2031	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion - Frais d'études	82 103,00	18 069,50
20		Immobilisations incorporelles	82 103,00	18 069,50
21	2182	Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport	74 000,12	12 380,00
21		Immobilisations corporelles	74 000,12	12 380,00

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Total général	156 103,12	30 450,40
---------------	------------	-----------

Budget annexe Centre Aquatique

Chapitre	Article	Libellé	Voté 2021	Quart de crédits 2022
21	21318	Autres bâtiments publics	50 986,40	12 746,60
21	2188	Autres immobilisations corporelles	100 437,60	25 109,40
21		Immobilisations corporelles	151 424,00	37 856,00
Total général			151 424,00	37 856,00

Budget annexe Environnement

Chapitre	Article	Libellé	Voté 2021	Quart de crédits 2022
21	2158	Autres installations, matériel et outillage technique	47 132,00	11 783,00
21		Immobilisations corporelles	47 132,00	11 783,00
Total général			47 132,00	11 783,00

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et prospective financière » réunie le 19 novembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	125	
Abstention(s) :	2	Mme KERRINCKX, M. MONTAGNÉ
Suffrages exprimés :	123	
Pour :	123	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver les ouvertures de crédits en investissement avant le vote du budget 2022 telles que proposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20211210-DCC-2021-399-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021
Affichage : 16/12/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-400

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : Constitution d'une provision budgétaire sur les budgets eau et assainissement

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 74 Nombre de pouvoirs : 51 Date de convocation : 3 décembre 2021
--

Présents : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDANE Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François (pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laëtitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

145

Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain).

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

La fusion-extension de 2013 et l'extension de 2017 ont entraîné le transfert d'actifs et passifs relatifs aux compétences eau et assainissement de 59 communes entrantes à Carcassonne Agglo.

L'avancement sur la saisie de ces mises à dispositions dans l'état de l'actif de la Trésorerie et dans l'inventaire de Carcassonne Agglo ne permet pas la réalisation d'écritures de dotations d'amortissement 2021 de ces actifs.

Comme sur les exercices précédents, il vous est donc proposé de constituer des provisions budgétaires sur l'exercice 2021 afin d'éviter un double amortissement sur l'année 2022 sur les budgets eau et assainissement :

- Provision d'un montant de 457 372 € sur le budget eau M49 par le débit du compte 042-6875 et par le crédit du compte 040-1582 ;
- Provision d'un montant de 686 989 € sur le budget assainissement M49 par le débit du compte 042-6875 et par le crédit du compte 040-1582.

Ces provisions feront l'objet d'une reprise dès que les opérations de saisie de l'actif auront été effectuées.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et prospective financière » réunie le 19 novembre 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	125	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	125	
Pour :	125	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la constitution des provisions budgétaires ci-dessus détaillées.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce afférente.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

146

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20211210-DCC-2021-400-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021
Affichage : 16/12/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

147

DELIBERATION N° 2021-401

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : Assujettissement à la T.V.A. du budget Centre aquatique

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 74
Nombre de pouvoirs : 51
Date de convocation : 3 décembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDANE Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François (pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laëtitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

148

Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain).

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Afin de se conformer au droit de l'Union Européenne qui ne prévoit pas de procédure de transfert du droit à déduction de la T.V.A., le décret 2015-1763 du 24 décembre 2015 abroge l'article 210 de l'annexe II au CGI. De ce fait, la procédure de transfert du droit à déduction de la T.V.A. entre la collectivité publique délégante et l'exploitant assujetti à la taxe dans le cadre d'une délégation de service public est supprimée.

Les collectivités délégantes sont désormais considérées comme assujetties à la T.V.A. au titre de la mise à disposition à caractère onéreux des investissements qu'elles ont réalisées au profit de leur délégataire.

Pour rappel, le budget Centre aquatique est actuellement assujetti à la récupération de T.V.A. auprès du délégataire depuis sa création en 2014.

Suite au renouvellement de la Délégation de Service Public pour l'exploitation du Centre aquatique Les Bains de Minerve et afin de répondre à la réglementation en vigueur en matière de T.V.A., il vous est proposé d'assujettir les opérations du budget Centre aquatique à la T.V.A. par le biais de la récupération fiscale directe à compter du 1^{er} janvier 2022.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et prospective financière » réunie le 19 novembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	125	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	125	
Pour :	125	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver l'assujettissement à la T.V.A. à compter du 1er janvier 2022 du budget Centre aquatique selon les modalités proposées ci-dessus.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ce régime de T.V.A.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

149

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20211210-DCC-2021-401-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021
Affichage : 16/12/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-402

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : Acquisition par cartes accréditatives de carburants pris à la pompe et de prestations annexes pour Carcassonne Agglo et Carcassonne Agglo Solidarité CIAS
Constitution d'un groupement de commande
Appel d'Offres Ouvert

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 74
Nombre de pouvoirs : 51
Date de convocation : 3 décembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDANE Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

151

(pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laétitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain).

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Le 22 septembre 2020, suite au lancement d'une procédure de marché à procédure adaptée, Carcassonne Agglo a notifié un marché de fourniture de carburants par enlèvement dans les stations-service au moyen de cartes accréditatives. Ce marché reconductible une seule fois se terminera le 22 septembre 2022.

Afin de mieux centraliser les dépenses inhérentes à la flotte auto, Carcassonne Agglo souhaite se doter de cartes accréditatives de carburants pris à la pompe (gas-oil, essence sans plomb, GPL, GNC, électrique) et y associer des prestations de services annexes (péages autoroutiers, parkings et lavage de véhicule).

En matière de carburant, l'utilisation de ce type de cartes sera indépendante du fournisseur ou du distributeur, ce qui facilitera la logistique d'approvisionnement des véhicules de la flotte auto.

A ces fins, il vous est proposé de lancer un marché de type accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum, en application des articles R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique.

Les montants annuels des commandes sont définis comme suit :

Montant annuel maximum pour Carcassonne Agglo	Montant annuel maximum pour Carcassonne Agglo Solidarité CIAS
130.000 € HT	180.000 € HT

Ce marché serait conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification. Il pourra être reconduit de façon tacite par périodes successives d'un an pour une durée totale de 4 ans (périodes initiales et de reconductions comprises).

En application des articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique et afin de réaliser des économies d'échelle en allégeant les procédures (gestion administrative des dossiers de mise en concurrence, publicité, ...), il est proposé la constitution d'un groupement de commandes entre Carcassonne Agglo et Carcassonne Agglo Solidarité CIAS, tous soumis aux mêmes besoins.

L'établissement d'une convention constitutive signée par l'ensemble des membres du groupement définira :

- Le coordonnateur du groupement qui sera chargé de procéder aux opérations de passation du marché,
- Les modalités de sélection de l'attributaire,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

- Les missions assignées au coordonnateur

Compte tenu des modalités administratives et techniques du projet, il est proposé que Carcassonne Agglo assure la tâche de coordonnateur du groupement avec mission de passer le marché.

152

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « Finance » réunie le 19 novembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	125	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	125	
Pour :	125	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Président à approuver le recours à la conclusion d'un appel d'offres ouvert tel que décrit.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer et exécuter la convention de groupement.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation, signer et exécuter le marché ainsi que toute pièce y afférent.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20211210-DCC-2021-402-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021
Affichage : 16/12/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-403

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : Règlement budgétaire et financier

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 74 Nombre de pouvoirs : 51 Date de convocation : 3 décembre 2021
--

Présents : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDANE Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François (pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laëtitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

154

Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain).

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Les normes relatives à la gestion financière des collectivités territoriales sont précisées dans des instructions budgétaires et comptables. Carcassonne Agglo applique aujourd'hui l'instruction M14 pour le budget principal et va changer pour adopter d'ici 2023 l'instruction budgétaire et comptable M57. Ce nouveau référentiel a pour ambition d'unifier les principes budgétaires et comptables pour l'ensemble des collectivités : régions, départements, communes et intercommunalités. Il confirme les principes de gestion pluriannuelle des crédits ; l'obligation de provisionner renforce les principes de transparence et de sincérité.

L'adoption d'un règlement budgétaire et financier est un préalable au passage à la M57. C'est un document de référence pour les services, les élus et les citoyens car il formalise les règles de gestion interne dans le respect du cadre juridique en vigueur. Il est valable pour la durée de la mandature et peut être révisé ou modifié par délibération. Il s'applique à l'ensemble des budgets de la collectivité : le budget principal et les budgets annexes.

Le règlement budgétaire et financier (RBF) définit les notions essentielles de gestion budgétaire et comptable et indique les modalités d'application de ces règles au sein de la collectivité.

Il évoque notamment le budget qui est un acte politique de prévision et d'autorisation des dépenses et des recettes, il doit répondre à certains principes, notamment d'annualité et d'équilibre. Le RBF indique les règles de présentation du budget et les modalités de vote, il rappelle qu'un rapport d'orientation budgétaire doit être débattu avant son adoption.

Le RBF rappelle l'obligation de tenir une comptabilité d'engagement : toutes les dépenses font l'objet d'un engagement juridique et comptable avant leur réalisation. Ces engagements sont pris par l'exécutif, ils doivent être signés par des personnes autorisées par arrêtés de délégation. Il est recommandé de tenir une comptabilité d'engagement en matière de recettes. La comptabilité d'engagement permet de procéder au rattachement des charges et des produits et de constater les restes à réaliser en fin d'année.

Sur la gestion budgétaire pluriannuelle, l'article L5217-10-8 du code général des collectivités territoriales indique que le RBF doit préciser les modalités de gestion pluriannuelle des crédits et les modalités d'informations du Conseil Communautaire sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice. Ainsi, les autorisations de programme et d'engagement et l'utilisation des crédits de paiement annuel font l'objet de délibérations régulières.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et prospective financière » réunie le 19 novembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	125	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	125	
Pour :	125	
Contre :	0	

155

DECIDE :

Article 1 : D'adopter le règlement budgétaire et financier présenté en annexe.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif au règlement budgétaire et financier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20211210-DCC-2021-403-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021
Affichage : 16/12/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-404

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : Règlement financier de la régie prolongée d'avances et de recettes pour l'exploitation des services d'eau et d'assainissement collectif en régie directe

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 74 Nombre de pouvoirs : 51 Date de convocation : 3 décembre 2021
--

Présents : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDANE Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François (pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laëtitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

157

Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain).

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Afin de proposer des moyens de paiements modernes (la mensualisation, le prélèvement à l'échéance) et de gagner en proximité et en simplicité avec les usagers de l'eau de Carcassonne Agglo, il a été décidé de mettre en place une régie prolongée d'avances et de recettes pour l'exploitation des services d'eau et d'assainissement collectif en régie directe.

Pour ce faire, la régie doit être dotée d'un règlement financier qui énumère les différents moyens de paiement proposés ainsi qu'un cadre de fonctionnement régissant les relations de la régie avec ses usagers.

En créant ce règlement la régie pourra ainsi satisfaire à ses obligations réglementaires en la matière.

Il vous est proposé de valider le règlement annexé qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et prospective financière » réunie le 19 novembre 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	125	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	125	
Pour :	125	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le Règlement ci-annexé.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer le règlement financier ainsi que toute pièce y afférente.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Pour extrait, certifié conforme.

011-200035715-20211210-DCC-2021-404-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021

Affichage : 16/12/2021

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-405

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : Contrat de délégation de service public sous forme d'affermage pour l'exploitation du centre aqualudique Les Bains de Minerve – Approbation du choix du délégataire

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 73 Nombre de pouvoirs : 51 Date de convocation : 3 décembre 2021
--

Présents : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, , GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDANE Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François (pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laëtitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

159

Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain), FAU Philippe.

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1411-1 et suivants ;

Vu le code de la commande publique et notamment son article L. 1121-3 et sa troisième partie, relatifs aux contrats de concession ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 septembre 2021 n°2020-171, retenant le principe du recours à une délégation de service public sous forme d'affermage pour l'exploitation du centre aqualudique Les Bains de Minerve ;

Vu les rapports et procès-verbaux de la commission de délégation de service public du 13 avril 2021 (procès-verbal dressant la liste des candidats admis à présenter une offre) et du 22 juillet 2021 (rapport d'analyse des offres et procès-verbal dressant la liste des candidats invités à la phase de négociation) ;

Vu le rapport d'analyse des offres finales ;

Vu le rapport présentant les motifs du choix du délégataire et l'économie générale du contrat de délégation de service public ;

Vu le projet de contrat de délégation de service public et ses annexes ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver :

- Le choix de la société EQUALIA, en qualité de délégataire de service public pour l'exploitation du centre aqualudique Les Bains de Minerve ;
- Le contrat de délégation de service public et ses annexes, établi pour une durée de 5 ans à compter de la date de sa notification, à conclure avec la société EQUALIA.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à :

- Signer le contrat de délégation de service public et tout document nécessaire à son exécution ;
- Prendre toutes mesures nécessaires et signer tout acte ou document utile à l'exécution du contrat de délégation de service public.

160

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20211210-DCC-2021-405-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2021
Affichage : 13/12/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-406

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : Piscine de Capendu – Remboursement de la carte Natation trimestrielle du fait de la fermeture du service suite aux consignes gouvernementales (épidémie Covid 19) - Année scolaire 2020-2021

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 73 Nombre de pouvoirs : 51 Date de convocation : 3 décembre 2021
--

Présents : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Léils, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDANE Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François (pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laëtitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

162

Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain), FAU Philippe.

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Dans le cadre de l'épidémie de la Covid 19, la piscine de Capendu n'a pu rouvrir selon le planning normal mettant en difficulté l'école de Natation mise en place par les agents de Carcassonne Agglo.

De ce fait certains usagers ayant acheté la carte trimestrielle n'ont pu bénéficier du service, et certains n'ont pu participer aux créneaux reprogrammés en Mai-juin 2021.

Aussi, il est proposé de répondre favorablement aux demandes de remboursement de la carte Natation d'une valeur de 49€ répondant à cette situation.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'autoriser les remboursements correspondant à cette situation.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20211210-DCC-2021-406-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021
Affichage : 16/12/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-407

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : Tarification des redevances de l'eau et de l'assainissement - Fixation des parts communautaires

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 73
Nombre de pouvoirs : 51
Date de convocation : 3 décembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDANE Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François (pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laëtitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain), FAU Philippe.

164

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Le développement des services en matière d'eau et d'assainissement nécessite l'ajustement annuel des parts fixes et variables des éléments de tarification des redevances.

A compter du 1^{er} janvier 2022 il vous est proposé les orientations tarifaires suivantes :

- 1- De poursuivre la convergence de nos tarifs vers un tarif unique conformément à la délibération du Conseil communautaire n°2015-345 ;
- 2- D'ajuster les parts communautaires aux besoins budgétaires nécessaires à la réalisation du plan pluriannuel d'investissement ;
- 3- D'enregistrer l'intégration de la commune de Villalier (le 01/01/2022), la commune de Villeneuve Minervois (le 30/09/2022) et la commune de Marseillette (le 09/08/2022) au sein de la régie intercommunale ;

L'application de ces orientations tarifaires implique la mise en place de la tarification suivante :

- Pour le budget Eau :

Prix en hors taxes pour les communes en régie

	2022	
	Part EPCI	
	Part fixe	Part proportionnelle
Aigues Vives	48,01	1,931
Arquettes en Val	48,01	1,443
Azille	48,01	1,568
Badens	48,01	1,561
Berriac	48,01	1,147
Blomac	48,01	1,579
Bouilhonnac	48,01	1,859
Cabrespine	48,01	1,819
Castans	48,01	1,675
Caunes Minervois	48,01	1,643
Caunettes en Val	48,01	1,267
Citou	48,01	1,518
Comigne	48,01	1,675
Douzens	48,01	1,459
Fajac en Val	48,01	1,443

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

165

	2022	
	Part EPCI	
	Part fixe	Part proportionnelle
Fontiès d'Aude	48,01	1,211
La Redorte	48,01	1,555
Labastide en Val	48,01	1,599
Laure Minervois	48,01	2,098
Lespinassière	48,01	0,757
Limousis	48,01	1,619
Malves Minervois	48,01	1,915
Mas des Cours	48,01	1,502
Marseillette	48,01	1,571
Mayronnes	48,01	1,835
Montirat	48,01	2,187
Monze	63,03	2,899
Pépieux	48,01	1,931
Peyriac Minervois	48,01	1,479
Puichéric	48,01	1,627
Rieux en Val	48,01	1,547
Rieux Minervois	53,58	1,700
Rustiques	48,01	1,696
Saint Frichoux	48,01	1,763
Sallèles Cabardès	48,01	1,679
Servies en Val	48,01	1,539
Taurize	48,01	1,539
Trassanel	48,01	1,420
Trausse Minervois	48,01	1,467
Val de Dagne	48,01	1,571
Villalier	60,00	1,740
Villar en Val	48,01	1,611
Villarzel Cabardès	48,01	1,459
Villeflore	48,01	1,163
Villemoustaussou	48,01	2,007
Villeneuve Minervois	72,57	2,304
Villetritouls	48,01	1,627

Prix en hors taxes pour les communes en DSP auxquels il convient d'ajouter les parts fermières

	2022	
	Part EPCI	
	Part fixe	Part proportionnelle
Alairac	3,75	0,400
Alzonne	6,71	0,285
Aragon	6,71	0,355
Arzens		0,261
Bagnoles		0,176
Barbaira	3,01	0,331
Capendu	6,71	0,452
Carcassonne	6,71	0,561
Caux et Sauzens	3,75	0,110
Cavanac	3,75	0,217
Cazilhac	3,75	0,180
Conques sur Orbiel		0,184

	2022	
	Part EPCI	
	Part fixe	Part proportionnelle
Couffoulens	6,71	0,851
Floure		1,490
Lavalette	6,71	0,148
Leuc	6,71	0,148
Montclar	3,70	0,310
Montolieu	6,71	0,284
Moussoulens	6,71	0,200
Palaja	3,75	0,150
Pennautier	3,75	0,195
Pezens	3,75	0,200
Pomas	4,16	0,568
Preixan	6,71	0,150
Raissac sur Lampy	6,71	1,295
Rouffiac d'Aude	6,71	0,478
Roullens	3,75	0,200
Sainte Eulalie	3,70	0,228
Saint Martin le Vieil	6,71	0,180
Trèbes	3,75	0,385
Ventenac Cabardès	6,71	0,704
Verzeille	6,71	0,192
Villedubert	6,71	0,150
Villegailhenc	6,71	0,524
Villegly		0,220
Villeneuve Minervois	4,78	0,140
Villesequelande	3,75	0,235

- Pour le budget Assainissement : *Prix en hors taxes pour les communes en régie*

	2022	
	Part EPCI	
	Part fixe	Part proportionnelle
Aigues Vives	48,67	1,017
Arquettes en Val	48,67	1,079
Azille	48,67	1,210
Badens	48,67	1,738
Bagnoles	48,67	0,700
Berriac	48,67	1,913
Blomac	48,67	1,422
Bouilhonnac	48,67	0,801
Cabrespine	48,67	1,398
Castans	48,67	1,462
Caunes Minervois	48,67	1,178
Caunettes en Val	48,67	1,017
Citou		
Comigne	48,67	1,123
Douzens	48,67	0,893
Fajac en Val	48,67	1,257
Fontiès d'Aude	48,67	1,909
La Redorte	48,67	1,268
Labastide en Val	48,67	1,212
Laure Minervois	48,67	1,202

	2022	
	Part EPCI	
	Part fixe	Part proportionnelle
Lespinassière		
Limousis	48,67	0,802
Malves Minervois	48,67	0,883
Marseillette	52,27	1,241
Mas des Cours		
Mayronnes	48,67	0,865
Montirat		
Monze	37,83	1,482
Pépieux	48,67	1,124
Peyriac Minervois	48,67	1,223
Puichéric	48,67	1,256
Rieux en Val	48,67	1,263
Rieux Minervois	54,20	1,935
Rustiques	48,67	1,258
Saint Frichoux	48,67	0,943
Sallèles Cabardès	48,67	0,871
Servies en Val	48,67	1,071
Taurize	48,67	1,188
Trassanel	48,67	1,186
Trausse Minervois	48,67	1,330
Val de Dagne	48,67	1,185
Villalier	68,61	1,307
Villar en Val	48,67	1,201
Villarzel Cabardès	48,67	1,166
Villefloure	48,67	1,945
Villemoustaussou	48,67	1,298
Villeneuve Minervois	45,84	1,712
Villetritouts	48,67	1,297

Prix en hors taxes pour les communes en DSP auxquels il convient d'adjoindre les parts fermières

	2022	
	Part EPCI	
	Part fixe	Part proportionnelle
Alairac	6,69	0,647
Alzonne	24,34	0,703
Aragon	23,38	0,271
Arzens		0,250
Barbaira	3,69	0,744
Capendu	23,38	0,412
Carcassonne	23,38	0,572
Caux et Sauzens	6,69	0,355
Cavanac	20,86	0,230
Cazilhac	17,49	0,249
Conques sur Orbiel	23,78	0,580
Couffoulens	23,38	0,615
Floure	1,51	0,763
Lavalette	23,38	0,280
Leuc	23,38	0,379
Marseillette	13,04	0,298

	2022	
	Part EPCI	
	Part fixe	Part proportionnelle
Montclar	20,86	0,230
Montolieu	20,86	0,243
Moussoulens	23,38	0,326
Palaja	12,69	0,270
Pennautier	6,69	0,266
Pezens	6,69	0,238
Pomas	23,38	0,456
Preixan	23,38	0,347
Raissac sur Lampy	23,38	0,395
Rouffiac d'Aude	23,38	0,880
Roullens	6,69	0,264
Sainte Eulalie	20,86	0,305
Saint Martin le Vieil	23,38	0,337
Trèbes	6,69	0,232
Ventenac Cabardès	23,38	0,420
Verzeille	23,38	0,361
Villedubert	23,38	0,362
Villegailhenc	23,38	0,480
Villegly	6,69	0,102
Villeneuve Minervois	12,23	0,776
Villesequelande	6,69	0,217

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver les parts communautaires de l'eau et l'assainissement des communes ci-dessus à compter du 1er Janvier 2022.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce afférente.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20211210-DCC-2021-407-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021
Affichage : 16/12/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-408

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : Avenant n°5 à la convention de délégation de service public de l'assainissement de Conques sur Orbiel

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 73 Nombre de pouvoirs : 51 Date de convocation : 3 décembre 2021
--

Présents : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDANE Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François (pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laëtitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

170

Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain), FAU Philippe.

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et suivants, ainsi que les articles R. 1411-1 et suivants ;

Vu le code de la commande publique intégrant depuis le 1^{er} avril 2019 les contrats de concession et notamment leur modification ;

Vu le contrat de délégation de service public et ses annexes relatif à la gestion du service public d'assainissement de la Commune de Conques sur Orbiel ;

Vu l'avenant n°1 relatif au transfert de la compétence assainissement à Carcassonne Agglo ;

Vu l'avenant n°2 relatif à la modification du régime de la TVA ;

Vu l'avenant n°3 relatif à la prise en compte des lois Warsmann et Brottes ;

Vu l'avenant n°4 relatif à la prise en charge des travaux suite aux inondations de 2018 ;

Considérant que Carcassonne Agglo a fait le choix de raccorder les systèmes d'assainissement de Conques et Villalier au système d'assainissement de Carcassonne St Jean et donc de supprimer la station d'épuration intercommunale de Conques/Villalier ;

Considérant que ces modifications nécessitent de revoir le contrat de DSP, en intégrant au périmètre de la délégation une partie du réseau de transfert et en modifiant les conditions financières de traitement des eaux usées de Conques sur Orbiel, qui transiteront par les communes en régie : Villalier et Villemoustaussou avant d'arriver à la station d'épuration de Carcassonne en contrat de DSP avec Suez ;

Considérant ainsi que la part du prix de l'assainissement affectée au traitement des eaux usées jusqu'à présent reversée sur le contrat de DSP du SI Conques/Villalier sera reversée sur le contrat cadre DSP de Carcassonne Agglo et que la part du prix de l'assainissement pour le transport des eaux usées via les communes en régie sera pris en compte dans la part collectivité ;

Considérant que ces modifications n'entraîneront pas de modification du tarif de l'assainissement ;

Il est proposé, par la passation d'un avenant n°5 ci-joint, de modifier le contrat de concession pour prendre en compte les éléments ci-dessus.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

171

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la proposition d'avenant n° 5 au contrat de délégation de service public pour la gestion de l'assainissement sur la commune de Conques sur Orbiel.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant, ainsi que toute pièce y afférent.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20211210-DCC-2021-408-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021
Affichage : 16/12/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-409

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : Avenant n°4 à la convention de délégation de service public de l'assainissement du Syndicat Intercommunal Conques / Villalier

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 73
Nombre de pouvoirs : 51
Date de convocation : 3 décembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDANE Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François (pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laëtitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

173

Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain), FAU Philippe.

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et suivants, ainsi que les articles R. 1411-1 et suivants ;

Vu le code de la commande publique intégrant depuis le 1^{er} avril 2019 les contrats de concession et notamment leur modification ;

Vu le contrat de délégation de service public passé avec la société SUEZ et ses annexes relatif à la gestion du service public d'assainissement du syndicat intercommunal de Conques / Villalier et ses avenants : avenant n°1 relatif à la modification du régime de la TVA, avenant n°2 relatif à la prise en compte des lois Warsmann et Brottes et avenant n°3 relatif à la prise en charge des travaux suite aux inondations de 2018 ;

Considérant que Carcassonne Agglo a fait le choix de raccorder les systèmes d'assainissement de Conques et Villalier au système d'assainissement de Carcassonne St Jean et donc de supprimer la station d'épuration intercommunale de Conques/Villalier ;

Considérant que ces modifications nécessitent de mettre fin au contrat de DSP à une date qui sera fixée par avenant et au plus tard le 31 mars 2022 alors que le terme était prévu initialement au 3 avril 2023 et que cette fin prématurée du contrat entraîne le versement d'une indemnité au délégataire évaluée à 20 352 € ;

Il est proposé, par la passation d'un avenant n°4 ci-joint, de modifier le contrat de concession pour prendre en compte les éléments ci-dessus.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la proposition d'avenant n° 4 au contrat de délégation de service public pour la gestion de l'assainissement du syndicat intercommunal de Conques/Villalier.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant, ainsi que toute pièce y afférent.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

174

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20211210-DCC-2021-409-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021
Affichage : 16/12/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-410

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : Régie de l'eau EAU RECA - Mise en place d'un Accord Collectif.

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 72
Nombre de pouvoirs : 52
Date de convocation : 3 décembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDANE Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François (pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laëtitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU

Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain), FAU Philippe, ALBAREL Arnaud (pouvoir à ARIAS Placide).

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Le conseil communautaire de Carcassonne Agglo faisait, le 28 juin 2017, le choix d'assurer en gestion directe les services de l'eau et de l'assainissement sur une partie des communes de son territoire, l'autre partie étant gérée en délégation de service public par une société fermière.

Dans ce cadre, s'en est suivie la création d'une régie à autonomie financière comme mode d'exploitation des services publics de l'eau et de l'assainissement sur le territoire en gestion directe. Ainsi, a été créé le Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC) dénommé EAU RECA.

Conformément à l'article 10 des statuts de la régie de l'eau, le personnel affecté au sein de la Régie est recruté par contrat de droit privé exclusivement. Par exception et notamment à la création de la régie, des fonctionnaires ont pu être affectés sous réserve d'être placés dans une position conforme à leur statut.

Etant précisé que la convention collective nationale des entreprises des services de l'eau et de l'assainissement du 12 avril 2000 n'est pas applicable, et comme le prévoit l'article L2261-14 du code du travail, une négociation doit être engagée entre la Direction et les salariés de droit privé pour la mise en place d'un Accord Collectif régissant la politique sociale de la régie.

Les régies de moins de 20 salariés, dépourvues de délégué du personnel ou de Comité Social et Economique (cas de la Régie EAU RECA), peuvent conclure directement un accord collectif entre la Direction et les salariés. C'est dans le cadre de cette négociation directe qu'il vous est proposé ce projet d'accord collectif.

En vertu des articles L. 2221-2 et suivants du Code du travail, le projet d'accord collectif proposé, traite donc de thématiques spécifiques régissant notamment : *les conditions d'emploi, la classification des emplois, la formation professionnelle, les conditions de travail, les garanties sociales, etc.*

Cet accord collectif a été ratifié à la majorité par les salariés de la régie en date du 08 octobre 2021.

Il a également été approuvé en Comité Technique du 30 novembre 2021 et sera soumis au Conseil d'exploitation avant sa publication et son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

177

DECIDE :

Article 1 : D'approuver l'accord collectif et son annexe de la régie de l'eau EAU RECA.

Article 2 : D'autoriser, Monsieur le Président, à signer toutes les pièces afférentes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20211210-DCC-2021-410-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021
Affichage : 16/12/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-411

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : Rapports d'activités de l'Office de Tourisme Communautaire 2019 et 2020

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 72 Nombre de pouvoirs : 52 Date de convocation : 3 décembre 2021
--

Présents : Mesdames et Messieurs ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDANE Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François (pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laétitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU

Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain), FAU Philippe, ALBAREL Arnaud (pouvoir à ARIAS Placide).

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Vu le Code du tourisme, et notamment son article R. 133-13

Vu les statuts de l'Office de Tourisme Communautaire de Carcassonne Agglo constitué en EPIC

Considérant les délibérations du Conseil Communautaire en date du 25 octobre 2017 et du Comité de Direction de l'OTC en date du 02 novembre 2017, portant sur la stratégie de développement de développement touristique du territoire,

En application de l'article R. 133-13 du Code du Tourisme il convient de présenter le rapport sur l'activité de l'Office qui est soumis au comité de direction, puis au conseil Communautaire.

Il est rappelé que :

L'Office de Tourisme Communautaire est l'outil de développement touristique de Carcassonne Agglo. Créé au 1^{er} janvier 2017, il est classé catégorie II, siège auprès de la Fédération Nationale « Vignobles & Découvertes », et dispose de l'habilitation AFNOR permettant de classer les meublés du Tourisme, et d'une habilitation pour procéder aux labellisations « Tourisme et Handicap ». Piloté par un Comité de Direction, il est doté d'une équipe pluridisciplinaire.

L'OTC fonde son action sur le principe d'un tourisme durable et responsable, une mobilisation des acteurs et prestataires touristiques autour de ces engagements, et des démarches Qualité afin de permettre une lecture renouvelée, pour les clientèles, de la Destination Grand Carcassonne. Cette offre touristique qualitative, partagée et « *slow* » est une offre complémentaire, à celle des pôles d'attractivité classés UNESCO, et actuellement fortement plébiscitée par les clientèles.

Les missions principales de l'Office de Tourisme Communautaire sont les suivantes :

- Accueil et information des touristes
- Promotion du territoire en coordination avec le Département et la Région
- Coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local
- Elaboration et mise en œuvre d'une politique locale du tourisme
- Animation touristique du territoire

L'office de Tourisme Communautaire est un véritable metteur en scène de territoire, au plus près du terrain. Entre mission de service public, en relation avec les partenaires institutionnels, mais également avec les acteurs qu'il accompagne et les moyens mis au service de la promotion auprès des clientèles dans une démarche commerciale lui permet, pour le compte de Carcassonne Agglo d'être moteur d'une destination identifiable dans sa variété.

L'année 2019, en tant que 3ème année d'existence de l'OTC est marquée par le renouvellement des démarches d'animation du réseau des acteurs (Grand Rendez-vous du Tourisme, Ateliers numériques), du portage d'événementiels (Plein feux sur le Canal du Midi, Convivencia) le développement des démarches qualité (Obtention de l'Habilitation AFNOR classement des meublés...). Les actions et éléments marquants de l'année 2019, dont la liste exhaustive sous forme de rapport d'activité figure en annexe, sont les suivants :

- ACCUEIL ET CONSEIL EN SEJOUR :
31 278 personnes renseignées au guichet, et 5 832 personnes au cours des opérations hors les murs (aéroport, événementiels...)
- PROMOTION DE LA DESTINATION
 - Renforcement de la stratégie Webmarketing par le biais de la mise en place d'une stratégie éditoriale basée sur le contenu et l'expérience
 - Evolution de la gamme des éditions touristiques (création d'un magazine de Destination, nouvelle carte touristique à l'échelle du Grand Carcassonne, Guide de la route des grands vins « Wine lover »)
 - Préparation du lancement de la « Suite logicielle Pleine Nature – Geotrek », logiciel (Site web et application mobile gratuite) randonnée présentant à terme l'intégralité de l'offre en sentier PDIPR du territoire de Carcassonne Agglo.
- COORDINATION / ANIMATION / QUALIFICATION DE L'OFFRE
 - Programmation des « Balades vigneronnes 2019 » (30 dates)
 - Organisation de la 2ème édition du « Grand Rendez-Vous du Tourisme » (Assises du Tourisme)
 - Organisation de la 2ème édition du Festival Plein Feux sur le Canal du Midi (8 dates)
 - Renouvellement du partenariat avec le Festival Convivencia (3 dates) sur le canal du Midi et exposition des Fonds Régionaux d'Art Contemporain (FRAC) de Toulouse et de Montpellier (office de Trèbes, bureau saisonnier Maison du Port)
 - Lancement de l'Application You catch auprès des labellisés Vignobles & Découvertes.
 - Mises en place de Chasses aux trésors
 - Collaboration : Tastes en Minervoises
 - Maintien du partenariat avec l'Aéroport
 - Obtention de l'habilitation AFNOR pour réaliser classement des meublés de Tourisme
 - Label Vignobles & Découvertes : 6 nouvelles offres labellisées
 - Mise en place d'un programme de formation pour les professionnels du Tourisme « ateliers numériques » et « rendez-vous personnalisés » (réalisés par l'Animatrice Numérique de Territoire)
- COMMERCIALISATION
 - Présents en boutique plus de 15 partenaires (vins, produits cosmétiques, bijoux, produits textiles écologiques...)
 - Partenariat C+ (142 professionnels adhérents au dispositif)

L'ANNEE 2020

L'année 2020 est marquée par un contexte particulier dû à la pandémie de Covid-19 qui a bouleversé les économies, notamment touristiques, en perturbant à la fois les modes de consommation, de fonctionnement, d'accueil, d'animation, de communication....

- ACCUEIL ET CONSEIL EN SEJOUR :
 - Deux périodes de fermeture des lieux d'accueils au public ont dû être effectuées (confinements), ainsi que la mise en place des protocoles sanitaires et équipements. Le nombre de personnes accueillies est divisé par deux soit 16 262 personnes renseignées aux comptoirs (pas d'accueil hors les murs en 2019)
- PROMOTION DE LA DESTINATION :
Les actions de promotion se sont adaptées aux circonstances :
Mise en place d'une campagne estivale « Cet été Jouez à domicile (en diffusion boîtes aux lettres)

- Collaboration et contribution à la campagne départementale partagée « cross-média » auprès des clientèles urbaines de proximité
- Réédition des affiches Grand Carcassonne « Ici... » en différentes déclinaisons, réédition des Guides en Espagnol et Anglais
- Mise en ligne au mois de juin de la suite logicielle Pleine Nature – Geotrek (application de randonnée) qui connaît un succès immédiat

- COORDINATION / ANIMATION / QUALIFICATION DE L'OFFRE
- Accompagnement durant la crise
 - Information régulière des professionnels via des lettres d'information durant le premier confinement,
 - Campagne téléphonique de soutien auprès des professionnels et lien avec le service économie de Carcassonne Agglo
 - Création de rubriques sur le site internet pour diffusion des prestataires proposant des livraisons et services à emporter
 - Saisie et diffusion des réouvertures des sites & activités en juin
 - Relais Charte Sanitaire de l'ADT Aude
 - Participation aux réunions dédiées en Préfecture
 - Relais promotionnel de la carte Occygène du CRTO
 - Mesures de soutien de Carcassonne Agglo
- Maintien de la programmation « balades vigneronnes » sous forme adaptée
- 1^{ère} participation de la Destination Vignobles & Découvertes Grands Vins en grand Carcassonne à l'évènement « Fascinant Week-end » devenu national
- Obtention de la qualification « évaluatrice Tourisme et Handicap » en décembre, l'OTC est le seul OT de la Région Occitanie à détenir cette habilitation
- Classement des meublés de tourisme : 16 meublés classés
- Le label Vignobles & Découvertes : 5 nouvelles labellisations

- COMMERCIALISATION
- Boutique baisse du chiffre d'affaires dû à la baisse de la clientèle, aux phases de fermeture Covid, aux annulations de visites guidées OTC
- Partenariat C+ (129 professionnels ont adhéré au dispositif)

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « Tourisme et loisirs » réunie le 25 novembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver les rapports d'activités des années 2019 et 2020 de l'Office de Tourisme Communautaire.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20211210-DCC-2021-411-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021

Affichage : 16/12/2021

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-412

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : Convention opérationnelle entre l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, la Communauté d'Agglomération et la Mairie de Trèbes

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 72
Nombre de pouvoirs : 52
Date de convocation : 3 décembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDAN Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François (pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laëtitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL

Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain), FAU Philippe, ALBAREL Arnaud (pouvoir à ARIAS Placide).

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Le centre historique de la commune de Trèbes, comptabilisant environ 350 habitants, tend à se désertifier et se paupériser à l'instar d'un grand nombre de centres anciens.

Au travers du contrat Bourg centre Occitanie et plus récemment de la candidature au dispositif Petite Ville de Demain, les élus se sont fixés un certain nombre d'objectifs visant à favoriser la reconquête du centre ancien, parmi lesquels celui de réhabiliter le patrimoine immobilier du centre-ville et développer une offre d'habitat adaptée et attractive.

La collectivité envisage, entre autres, de faire réaliser une étude pré-opérationnelle visant à définir les stratégies d'action à mettre en œuvre pour répondre à cet objectif. Cette étude portera sur l'ensemble du centre-ancien et portera une attention particulière sur un certain nombre d'îlots préalablement identifiés et/ou maîtrisés par la commune et l'EPF.

La présente convention opérationnelle s'inscrit dans le prolongement de la convention d'anticipation foncière n° 289A2016 signée le 16 décembre 2016 avec un engagement financier de 2 000 000€. L'EPF a acquis au titre de cette dernière 7 parcelles bâties pour un prix de revient de 274 019,46€ (décompte au 1er juin 2021).

Dans la perspective de poursuivre l'action foncière déjà engagée sur certains îlots, la présente convention opérationnelle s'inscrit sur les mêmes périmètre et engagement financier.

Les engagements de Carcassonne Agglo dans le cadre de cette convention sont les suivants :

- Conduire ou impulser les démarches relatives à la modification ou révision éventuelle des documents de planification et/ou d'urbanisme afin de permettre la réalisation de l'opération ;
- Assister la commune dans la mise en place des outils fonciers, financiers et réglementaires facilitant l'action foncière et la mise en œuvre du projet ;
- Veiller auprès de l'Etat à l'obtention des agréments et à la disponibilité des financements annuels nécessaires à la réalisation de logements locatifs sociaux ;
- Faciliter le rapprochement avec les bailleurs sociaux susceptibles d'intervenir en vue de la réalisation du projet de la collectivité ;
- Apporter son appui à la commune pour le relogement des occupants en application de l'article L.314-1 du code de l'urbanisme ;
- Transmettre dès notification de la présente à l'EPF, sous support numérique et si besoin sous format papier, l'ensemble des données actualisées pouvant être utiles à la réalisation de sa mission (délibérations ou arrêtés relatifs au droit de préemption ou de priorité, données SIG, documents d'urbanisme...).

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Vu l'avis favorable de la Commission « Habitat » réunie le 26 novembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	4	M. MENASSI + pouvoirs Mme GARINO, Mme LAROCHE, M. CARBONNEL
Votants :	120	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	120	
Pour :	120	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le protocole tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce afférente à cette décision et notamment ledit protocole.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20211210-DCC-2021-412-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021
Affichage : 16/12/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-413

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : Avenant n°2 à la Convention opérationnelle entre l'EPF et la commune de Villeneuve Minervois

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 72
Nombre de pouvoirs : 52
Date de convocation : 3 décembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDAN Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLAMENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François (pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laëtitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

186

Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain), FAU Philippe, ALBAREL Arnaud (pouvoir à ARIAS Placide).

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

L'Etablissement Public Foncier Occitanie a été créé en 2009. Afin d'organiser, sur le territoire de Carcassonne Agglo, une action foncière permettant une production significative de fonciers dédiés à la production de logements, un premier diagnostic foncier a été réalisé en 2012.

Ce diagnostic a débouché sur une convention cadre signée le 23 novembre 2012, ayant pour objet de définir les grands principes de l'action foncière à conduire sur le territoire communautaire. Ce partenariat poursuit l'objectif de faciliter à la fois la production de foncier dédié au logement et de réaliser des Logements Locatifs Sociaux (LLS) tels qu'attendus dans le Programme Local de l'Habitat et le Schéma de Cohérence Territoriale.

Cette convention-cadre a vocation à être ensuite déclinée sur les communes, dans le cadre d'une part de conventions d'anticipation foncière permettant de répondre aux opportunités d'acquisitions sur les secteurs stratégiques, et d'autre part, dans le cadre de conventions opérationnelles tripartites entre l'EPF, Carcassonne Agglo et les communes concernées par les sites identifiés. Ces conventions précisent les modalités et engagements de chacune des parties notamment le périmètre d'intervention, la durée de portage, le budget prévisionnel affecté à l'opération, les différentes modalités d'acquisition et les conditions de cession.

Une convention opérationnelle a ainsi été signée le 23 janvier 2015 avec la mairie de Villeneuve Minervoises concernant le site « Chemin du Moulin » sur lequel est prévu la réalisation d'une opération de logements comprenant au moins 25% de logements sociaux qui seront réalisés par Marcou Habitat.

Cette convention avait une durée initiale fixée à 5 ans.

Après avoir prorogé de 2 ans supplémentaires le portage de l'EPF en 2019, la commune de Villeneuve Minervoises a, à nouveau, saisi les partenaires pour pouvoir proroger la durée de validité de cette convention opérationnelle d'un an pour la porter à sa durée maximale de 8 années par voie d'avenant.

Afin de permettre à la commune de Villeneuve Minervoises de mener à terme son projet d'aménagement, il est proposé de conclure un deuxième avenant afin de prolonger d'un an la durée de validité de la convention opérationnelle.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la Commission « Habitat » réunie le 26 novembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

187

Retrait(s) avant le vote :	4	Mme RIVEL + pouvoirs Mme BOUTALEB, Mme LARROUX, M. GINIES
Votants :	120	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	120	
Pour :	120	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le projet d'avenant n°2 joint en annexe.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents de type administratif, technique ou financier se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20211210-DCC-2021-413-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021
Affichage : 16/12/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-414

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : Approbation de la Convention d'Utilité Sociale
MARCOU HABITAT

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 72
Nombre de pouvoirs : 52
Date de convocation : 3 décembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDANE Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François (pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laëtitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL

Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain), FAU Philippe, ALBAREL Arnaud (pouvoir à ARIAS Placide).

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Les conventions d'utilité sociale (CUS) ont été rendues obligatoires pour tous les organismes d'habitations à loyer modéré par la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion (MOLLE). Ces conventions définissent, pour une période de 6 ans, des engagements, en matière de politique patrimoniale, de développement de l'offre, de politique sociale et de qualité du service rendu aux locataires.

C'est dans cet esprit que la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté et son décret d'application n°2017-922 du 9 mai 2017 ont considérablement simplifié le cadre réglementaire d'élaboration des nouvelles CUS, en réorganisant le contenu des engagements des organismes. En effet, les engagements pris par l'organisme doivent aussi être cohérents avec les besoins des territoires, en particulier lorsqu'ils sont exprimés dans les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH).

La CUS est le cadre de contractualisation des rapports entre l'Etat, l'organisme HLM et les collectivités.

Traduction du projet de l'organisme HLM, elle constitue une déclinaison locale des objectifs de la politique nationale du logement, que ce soit en termes de développement de l'offre et de vente HLM, de transition énergétique, de mise en œuvre du droit au logement et de politique d'attribution des logements locatifs sociaux.

Les principaux enjeux, fixés par le Préfet de Région, qui devront être pris en compte par les organismes HLM, dans le cadre des CUS, sont les suivants :

- Poursuivre le développement d'une offre de logements durable, abordable et équilibrée sur les territoires ;
- Définir une politique de vente HLM et de renouvellement urbain permettant de concilier équilibre économique, objectifs SRU et besoins des ménages ;
- Maintenir un parc locatif social attractif et de qualité en veillant à la maîtrise des loyers et des charges
- Mettre en œuvre une politique d'attribution visant à favoriser les parcours résidentiels des ménages et favoriser le maintien et l'accès au logement des publics les plus défavorisés et prioritaires, tout en veillant à maintenir une mixité sociale.

Carcassonne Agglo a déjà lancé de grands chantiers d'envergure tels que le Programme Local de l'Habitat, la Conférence Intercommunale du Logement et l'élaboration de la Convention Intercommunale d'Attributions (CIA) et le Plan Partenarial de Gestion et d'Information des Demandeurs (PPGDID). Dans ce cadre, elle anime et met en œuvre une politique partenariale avec tous les acteurs de l'habitat pour répondre aux nombreux défis et pour construire une agglomération attractive solidaire et innovante.

La loi égalité et citoyenneté prévoit que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) tenus de se doter d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) ou compétents en matière d'habitat avec au moins un Quartier Prioritaire de la Ville (QPV), sont

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

associés à l'élaboration des dispositions de la convention d'utilité sociale (CUS) relative aux immeubles situés sur leur territoire. À ce titre, en tant que personne publique, les EPCI concernés peuvent décider d'être signataires des CUS conclues par les organismes HLM disposant d'un patrimoine sur leur territoire.

190

Le projet de CUS 2021-2026 de MARCOU HABITAT intègre pleinement les ambitions visées dans la cadre du futur PLH de Carcassonne Agglo pour développer, entre autres, une politique patrimoniale ambitieuse et solidaire sur le territoire communautaire pour les six prochaines années.

A ce titre, la stratégie de développement ainsi proposée par MARCOU HABITAT poursuit les mêmes objectifs que les documents stratégiques de Carcassonne Agglo (SCOT, PCAET, PLH), tant en matière de :

- Politiques énergétique, d'accessibilité et d'adaptation du parc existant,
- Politique de production locative sociale innovante,
- Politique d'accession sociale à la propriété (ventes de logements aux locataires, opérations de type PSLA),
- Politique d'attribution et de peuplement.

L'ensemble des objectifs quantitatifs de la CUS 2020-2025 de MARCOU HABITAT sont détaillés dans l'annexe jointe à la délibération.

Compte-tenu de la compétence de Carcassonne Agglo en matière d'équilibre social de l'habitat et de l'élaboration du PLH et afin de renforcer le partenariat avec les bailleurs sociaux présents sur le territoire, il est proposé de confirmer la volonté d'être signataire de la CUS de MARCOU HABITAT.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la Commission « Habitat » réunie le 26 novembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la Convention d'Utilité Sociale, ci-annexée.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte administratif ou financier se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20211210-DCC-2021-414-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021
Affichage : 16/12/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-415

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : Approbation de la Convention d'Utilité Sociale
ALOGEA

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 72
Nombre de pouvoirs : 52
Date de convocation : 3 décembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDANE Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François (pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laëtitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL

Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain), FAU Philippe, ALBAREL Arnaud (pouvoir à ARIAS Placide).

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Les conventions d'utilité sociale (CUS) ont été rendues obligatoires pour tous les organismes d'habitations à loyer modéré par la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion (MOLLE). Ces conventions définissent, pour une période de 6 ans, des engagements, en matière de politique patrimoniale, de développement de l'offre, de politique sociale et de qualité du service rendu aux locataires.

C'est dans cet esprit que la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté et son décret d'application n°2017-922 du 9 mai 2017 ont considérablement simplifié le cadre réglementaire d'élaboration des nouvelles CUS, en réorganisant le contenu des engagements des organismes. En effet, les engagements pris par l'organisme doivent aussi être cohérents avec les besoins des territoires, en particulier lorsqu'ils sont exprimés dans les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH).

La CUS est le cadre de contractualisation des rapports entre l'Etat, l'organisme HLM et les collectivités.

Traduction du projet de l'organisme HLM, elle constitue une déclinaison locale des objectifs de la politique nationale du logement, que ce soit en termes de développement de l'offre et de vente HLM, de transition énergétique, de mise en œuvre du droit au logement et de politique d'attribution des logements locatifs sociaux.

Les principaux enjeux, fixés par le Préfet de Région, qui devront être pris en compte par les organismes HLM, dans le cadre des CUS, sont les suivants :

- Poursuivre le développement d'une offre de logements durable, abordable et équilibrée sur les territoires ;
- Définir une politique de vente HLM et de renouvellement urbain permettant de concilier équilibre économique, objectifs SRU et besoins des ménages ;
- Maintenir un parc locatif social attractif et de qualité en veillant à la maîtrise des loyers et des charges
- Mettre en œuvre une politique d'attribution visant à favoriser les parcours résidentiels des ménages et favoriser le maintien et l'accès au logement des publics les plus défavorisés et prioritaires, tout en veillant à maintenir une mixité sociale.

Carcassonne Agglo a déjà lancé de grands chantiers d'envergure tels que le Programme Local de l'Habitat, la Conférence Intercommunale du Logement et l'élaboration de la Convention Intercommunale d'Attributions (CIA) et le Plan Partenarial de Gestion et d'Information des Demandeurs (PPGDID). Dans ce cadre, elle anime et met en œuvre une politique partenariale avec tous les acteurs de l'habitat pour répondre aux nombreux défis et pour construire une agglomération attractive solidaire et innovante.

La loi égalité et citoyenneté prévoit que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) tenus de se doter d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) ou

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

compétents en matière d'habitat avec au moins un Quartier Prioritaire de la Ville (QPV), sont associés à l'élaboration des dispositions de la convention d'utilité sociale (CUS) relative aux immeubles situés sur leur territoire. À ce titre, en tant que personne publique, les EPCI concernés peuvent décider d'être signataires des CUS conclues par les organismes HLM disposant d'un patrimoine sur leur territoire.

193

Le projet de CUS 2021-2026 d'ALOGEA intègre parfaitement les ambitions visées dans la cadre du futur PLH de Carcassonne Agglo pour développer, entre autres, une politique patrimoniale ambitieuse et solidaire sur le territoire communautaire pour les six prochaines années.

A ce titre, la stratégie de développement ainsi proposée par ALOGEA poursuit les mêmes objectifs que les documents stratégiques de Carcassonne Agglo (SCOT, PCAET, PLH), tant en matière de :

- Politiques énergétique, d'accessibilité et d'adaptation du parc existant,
- Politique de production locative sociale innovante,
- Politique d'accession sociale à la propriété (ventes de logements aux locataires, opérations de type PSLA),
- Politique d'attribution et de peuplement

Par ailleurs, cette CUS 2021-2026 a tenu compte du positionnement de Carcassonne Agglo sur les points suivants :

- Favoriser la production de logements sociaux en centre-ville et centre bourgs (la ville sur la ville) (reprise de vacance ou d'habitat dégradé)
- Favoriser l'émergence d'un habitat intermédiaire attractif à densité répondant aux critères du SCoT pour éviter l'étalement urbain
- Poursuivre les actions de développement social, notamment sur le volet "habitat cadre de vie"
- Renforcer le rôle de l'agglo dans l'équilibre des territoires à travers la CIL et la CIA

L'ensemble des objectifs quantitatifs de la CUS 2021-2026 d'ALOGEA sont détaillés dans l'annexe jointe à la délibération.

Compte-tenu de la compétence de Carcassonne Agglo en matière d'équilibre social de l'habitat et de l'élaboration du PLH et afin de renforcer le partenariat avec les bailleurs sociaux présents sur le territoire, il est proposé de confirmer la volonté d'être signataire de la CUS d'ALOGEA.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la Commission « Habitat » réunie le 26 novembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la Convention d'Utilité Sociale, ci-annexée.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte administratif ou financier se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

194

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20211210-DCC-2021-415-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021

Affichage : 16/12/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-416

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : Approbation de la Convention d'Utilité Sociale
Habitat Audois

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 72
Nombre de pouvoirs : 52
Date de convocation : 3 décembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDANE Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François (pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laëtitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL

Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain), FAU Philippe, ALBAREL Arnaud (pouvoir à ARIAS Placide).

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Les conventions d'utilité sociale (CUS) ont été rendues obligatoires pour tous les organismes d'habitations à loyer modéré par la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion (MOLLE). Ces conventions définissent, pour une période de 6 ans, des engagements, en matière de politique patrimoniale, de développement de l'offre, de politique sociale et de qualité du service rendu aux locataires.

C'est dans cet esprit que la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté et son décret d'application n°2017-922 du 9 mai 2017 ont considérablement simplifié le cadre réglementaire d'élaboration des nouvelles CUS, en réorganisant le contenu des engagements des organismes. En effet, les engagements pris par l'organisme doivent aussi être cohérents avec les besoins des territoires, en particulier lorsqu'ils sont exprimés dans les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH).

La CUS est le cadre de contractualisation des rapports entre l'Etat, l'organisme HLM et les collectivités.

Traduction du projet de l'organisme HLM, elle constitue une déclinaison locale des objectifs de la politique nationale du logement, que ce soit en termes de développement de l'offre et de vente HLM, de transition énergétique, de mise en œuvre du droit au logement et de politique d'attribution des logements locatifs sociaux.

Les principaux enjeux, fixés par le Préfet de Région, qui devront être pris en compte par les organismes HLM, dans le cadre des CUS, sont les suivants :

- Poursuivre le développement d'une offre de logements durable, abordable et équilibrée sur les territoires ;
- Définir une politique de vente HLM et de renouvellement urbain permettant de concilier équilibre économique, objectifs SRU et besoins des ménages ;
- Maintenir un parc locatif social attractif et de qualité en veillant à la maîtrise des loyers et des charges
- Mettre en œuvre une politique d'attribution visant à favoriser les parcours résidentiels des ménages et favoriser le maintien et l'accès au logement des publics les plus défavorisés et prioritaires, tout en veillant à maintenir une mixité sociale.

Carcassonne Agglo a déjà lancé de grands chantiers d'envergure tels que le Programme Local de l'Habitat, la Conférence Intercommunale du Logement et l'élaboration de la Convention Intercommunale d'Attributions (CIA) et le Plan Partenarial de Gestion et d'Information des Demandeurs (PPGDID). Dans ce cadre, elle anime et met en œuvre une politique partenariale avec tous les acteurs de l'habitat pour répondre aux nombreux défis et pour construire une agglomération attractive solidaire et innovante.

La loi égalité et citoyenneté prévoit que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) tenus de se doter d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) ou

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

compétents en matière d'habitat avec au moins un Quartier Prioritaire de la Ville (QPV), sont associés à l'élaboration des dispositions de la convention d'utilité sociale (CUS) relative aux immeubles situés sur leur territoire. À ce titre, en tant que personne publique, les EPCI concernés peuvent décider d'être signataires des CUS conclues par les organismes HLM disposant d'un patrimoine sur leur territoire.

197

Le projet de CUS 2021-2026 d'HABITAT AUDOIS intègre parfaitement les ambitions visées dans le cadre du futur PLH de Carcassonne Agglo pour développer, entre autres, une politique patrimoniale ambitieuse et solidaire sur le territoire communautaire pour les six prochaines années.

A ce titre, la stratégie de développement ainsi proposée par d'HABITAT AUDOIS poursuit les mêmes objectifs que les documents stratégiques de Carcassonne Agglo (SCOT, PCAET, PLH), tant en matière de :

- Politiques énergétique, d'accessibilité et d'adaptation du parc existant,
- Politique de production locative sociale innovante,
- Politique d'accession sociale à la propriété (ventes de logements aux locataires, opérations de type PSLA),
- Politique d'attribution et de peuplement

L'ensemble des objectifs quantitatifs de la CUS 2021-2026 de d'HABITAT AUDOIS sont détaillés dans l'annexe jointe à la délibération.

Compte-tenu de la compétence de Carcassonne Agglo en matière d'équilibre social de l'habitat et de l'élaboration du PLH et afin de renforcer le partenariat avec les bailleurs sociaux présents sur le territoire, il est proposé de confirmer la volonté d'être signataire de la CUS de d'HABITAT AUDOIS.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la Commission « Habitat » réunie le 26 novembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la Convention d'Utilité Sociale, ci-annexée.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte administratif ou financier se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20211210-DCC-2021-416-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021
Affichage : 16/12/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-417

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : Avenant n°12 - Contrat de Service public Transport Carcassonne Agglo
Régie des transports Carcassonne Agglo (RTCA) – Augmentation participation 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 72 Nombre de pouvoirs : 52 Date de convocation : 3 décembre 2021
--

Présents : Mesdames et Messieurs ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDAN Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François (pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laëtitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

199

Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain), FAU Philippe, ALBAREL Arnaud (pouvoir à ARIAS Placide).

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Par délibération en date du 18 décembre 2015, le Conseil communautaire a décidé de confier à la Régie des Transports Carcassonne Agglo (RTCA), l'exploitation de services routiers de transport de personnes, sous la forme d'un contrat d'obligation de service public.

En application de l'article 1-4 du contrat OSP, l'opérateur RTCA détient la responsabilité de la mise en œuvre de ces services et en supporte la charge financière, en contrepartie d'une rémunération définie annuellement.

1) Rémunération initiale 2021 de l'opérateur (Avenant n°10) :

En contrepartie des missions qui lui sont confiées par l'Autorité Organisatrice de Mobilité, l'Opérateur Interne reçoit une rémunération caractérisant l'équilibre économique du contrat. La contribution totale de la collectivité à la redevance due à la RTCA, s'élevait initialement à 8 631 270 € pour l'année 2021.

2) Dépenses exceptionnelles 2021

Au vu de l'augmentation du coût du carburant, il y a lieu de réviser le montant initial alloué par la passation d'un avenant n°12.

Des crédits inscrits non consommés, destinés aux actions Mobilités, qui n'ont pas pu se réaliser du fait de l'absence de responsable Mobilités, permettent de répondre à la demande de la RTCA, pour une augmentation de 68k€ de la participation 2021.

Pour rappel, cette disposition n'entraîne pas de décision modificative mais uniquement un avenant à la convention d'objectif de 2021, pour entériner cette hausse de la participation et de virements de crédits.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « Mobilités, déplacements » réunie le 10 novembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	13	M. BIGOT, M. GIACOMEL, M. LACUBE + pouvoirs Mme JULIEN, M. VALLIER, Mme GARINO, M. MILHAU, M. PROUST, M. ROBERT, Mme GILS, M. BIZOT, Mme RIGAUD, M. AGUILHON
Votants :	111	

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	111	
Pour :	111	
Contre :	0	

200

DECIDE :

Article 1 : De valider le projet d'avenant n°12 tel que présenté.

Article 2 : D'approuver le montant de l'augmentation de rémunération de l'opérateur proposé.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le président à signer l'avenant n°12 joint en annexe.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20211210-DCC-2021-417-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021
Affichage : 16/12/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-418

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : Avenant n°13 - Contrat de Service public Transport Carcassonne Agglo / Régie des transports Carcassonne Agglo (RTCA) – Année 2022

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 72
Nombre de pouvoirs : 52
Date de convocation : 3 décembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDAN Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François (pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laëtitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain), FAU Philippe, ALBAREL Arnaud (pouvoir à ARIAS Placide).

2

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Par délibération en date du 18 décembre 2015, le Conseil communautaire a décidé de confier à la Régie des Transports Carcassonne Agglo (RTCA), l'exploitation de services routiers de transport de personnes, sous la forme d'un contrat d'obligation de service public.

En application de l'article 1-4 du contrat OSP, l'opérateur RTCA détient la responsabilité de la mise en œuvre de ces services et en supporte la charge financière, en contrepartie d'une rémunération définie annuellement.

Carcassonne Agglo souhaite modifier le contrat d'obligation de service public de transport et vous propose de valider ce projet d'avenant n°13 au contrat OSP dont le détail suit :

1) Rémunération de l'opérateur :

En contrepartie des missions qui lui sont confiées par l'Autorité Organisatrice de Mobilité, l'Opérateur Interne reçoit une rémunération caractérisant l'équilibre économique du contrat. La contribution totale de la collectivité à la redevance due à la RTCA, est de 9 170 000 € pour l'année 2022.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « Mobilités, déplacements » réunie le 10 novembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	13	M. BIGOT, M. GIACOMEL, M. LACUBE + pouvoirs Mme JULIEN, M. VALLIER, Mme GARINO, M. MILHAU, M. PROUST, M. ROBERT, Mme GILS, M. BIZOT, Mme RIGAUD, M. AGUILHON
Votants :	111	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	111	
Pour :	111	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : De valider le projet d'avenant n°13 tel que présenté.

Article 2 : D'approuver le montant de la rémunération de l'opérateur proposé.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 3 : D'autoriser Monsieur le président à signer l'avenant n°13 joint en annexe ainsi que toute pièce afférente.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

3

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20211210-DCC-2021-418-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021
Affichage : 16/12/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-419

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : Modification de la composition du conseil d'administration de la Régie des Transports de Carcassonne Agglo (RTCA)

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 72
Nombre de pouvoirs : 52
Date de convocation : 3 décembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDAN Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLAMENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François (pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laëtitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain), FAU Philippe, ALBAREL Arnaud (pouvoir à ARIAS Placide).

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Conformément à l'article 3 des statuts de la RTCA, par délibération n°2020-30 du 17 juillet 2020, le conseil communautaire de Carcassonne Agglo a validé l'élection et proclamé la liste des membres du conseil d'administration de la régie comme suit :

Membres de l'organe délibérant	PEREZ Laurent (démissionnaire)
	BIGOT Xavier
	GIACOMEL Bruno
	VALLIER Gérard
	GARINO Jeanine
	LACUBE Claude
	MILHAU René
	PROUST Michel
	ROBERT Christian
GILS Denise	
Représentant du personnel	PONS Pascal
Personne qualifiée	PAGES Bernard

Suite à la démission de l'un de ces membres, il est proposé la candidature de Monsieur Placide ARIAS en lieu et place de Monsieur Laurent PEREZ, démissionnaire.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : De valider la modification présentée.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 2 : D'autoriser le Président à signer toute pièce afférente.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

6

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20211210-DCC-2021-419-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021
Affichage : 16/12/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-420

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : Convention quadripartite pour le développement de l'aéroport de Carcassonne et de ses retombées économiques

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 72 Nombre de pouvoirs : 52 Date de convocation : 3 décembre 2021
--

Présents : Mesdames et Messieurs ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDAN Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François (pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laëtitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain), FAU Philippe, ALBAREL Arnaud (pouvoir à ARIAS Placide).

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

La Région Occitanie, le Département de l'Aude, Carcassonne Agglo et le Grand Narbonne ont conclu un partenariat visant à soutenir le développement de la plateforme aéroportuaire de Carcassonne qui constitue un levier économique pour l'ensemble du territoire audois et régional.

A ce titre, par convention en date du 5 octobre 2011, les Parties se sont engagées au financement des opérations d'investissement visant à moderniser l'aéroport ainsi qu'à contribuer au financement de l'exploitation de la plateforme. En effet, sur le plan des infrastructures de la plateforme, après le transfert de l'aéroport à la Région par l'Etat en 2007, celle-ci a entrepris une démarche d'homologation de la plate-forme par rapport aux normes techniques aéroportuaires, à l'issue de laquelle des non-conformités ont été identifiées, que la Région a dû s'engager à lever. De ce fait, la Région Occitanie a lancé depuis 2011 un programme d'ampleur de mise aux normes de la plate-forme.

Les modalités de co-financement arrêtés dans la convention susmentionnée étaient les suivantes :

- Région : 70%
- Département : 10%
- Carcassonne Agglo : 10%
- Grand Narbonne : 10 %

Le contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation de l'aéroport de Carcassonne conclu entre la Région et Transdev Aéroport Carcassonne (TAC) a pris fin le 31 décembre 2019. Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Région a confié l'exploitation de la plateforme à la Société Publique Locale Aéroportuaire Régionale à travers un contrat de délégation de service public pour une durée de 10 ans.

Concernant le programme de mise aux normes et de modernisation, les investissements doivent se poursuivre avec notamment, d'une part, l'aménagement en cours d'une jetée de desserte des parkings avions et d'une salle d'arrivée, et d'autre part d'aires de sécurité d'extrémité de piste afin de se conformer aux normes EASA, afin de préserver les capacités opérationnelles de l'aéroport.

Dans ce contexte, la Région Occitanie, le Département de l'Aude, Carcassonne Agglo et le Grand Narbonne souhaitent formaliser à nouveau leur partenariat pour mettre tout en œuvre afin que cette plateforme continue de jouer le rôle de levier économique pour l'ensemble du territoire audois et régional.

En effet, chaque année, l'aéroport génère 87 M€ de chiffre d'affaires hors aéroport, bénéficiant notamment à l'ensemble des TPE du territoire audois intervenant dans les domaines touristique et agroalimentaire, ainsi qu'une contribution de 49 M€ au PIB de la région. L'aéroport de

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Carcassonne représente 23 millions d'euros par an de dépenses des entreprises basées sur l'aéroport et à proximité et 68 millions d'euros par an de dépenses des passagers visiteurs. Le trafic de l'aéroport oscille autour de 400.000 passagers commerciaux, ce qui constitue un niveau d'activité important pour le territoire audois.

9

De plus, l'activité de l'aéroport joue un rôle essentiel dans l'industrie touristique du département de l'Aude en assurant une connexion avec les principaux marchés, en lien notamment avec les sites touristiques emblématiques que sont la Cité de Carcassonne et le Canal du Midi. Il représente une porte d'entrée touristique du territoire du Carcassonnais et du Narbonnais, du département de l'Aude et plus généralement de la région Occitanie. La plateforme a pour vocation de relier ces territoires aux pays européens notamment aux marchés du nord de l'Europe.

De plus, l'aéroport de Carcassonne contribue au maintien de services essentiels au territoire : la Sécurité Civile à travers le pélicandrome installé sur l'aéroport. Par ailleurs, l'aéroport s'inscrit dans une démarche de développement durable : une centrale d'ombrières photovoltaïques pour couvrir ses parkings automobiles est réalisée et des bornes de rechargement de véhicules électriques associées vont être positionnées.

Dans ce contexte, la Région Occitanie, le Département de l'Aude, Carcassonne Agglo et le Grand Narbonne souhaitent formaliser à nouveau leur partenariat pour poursuivre le programme d'investissement afin que cette plateforme continue de jouer le rôle de levier économique pour l'ensemble du territoire audois et régional.

Sur la période couvrant cette nouvelle convention (2021-2029), dont le projet est annexé à la présente, le montant prévisionnel d'investissement s'élève à 25 592 553, 26 € HT. Les Parties sont appelées à intervenir uniquement sur les dépenses d'investissement selon la ventilation suivante :

- Région : 70%
- Département de l'Aude : 10%
- Carcassonne Agglo : 10 %
- Grand Narbonne : 10 %

Aussi, la contribution de Carcassonne Agglo à ce programme d'investissement s'élève à 2 559 255,33 € sur la période 2021- 2029 soit 284 361, 70 € par an.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	122	
Contre :	2	M. BIGOT + pouvoirs Mme JULIEN

DECIDE :

Article 1 : D'approuver l'engagement financier de Carcassonne Agglo sur le programme d'investissement visant à moderniser l'aéroport Carcassonne « Sud de France » selon les modalités précisées ci-dessus.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 2 : De valider le projet de convention quadripartite avec La Région Occitanie, le Département de l'Aude et le Grand Narbonne annexé à la présente.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et toute pièce afférente à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

10

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20211210-DCC-2021-420-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021

Affichage : 16/12/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-421

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : Contrat de relance et de transition écologique – CRTE

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 72
Nombre de pouvoirs : 52
Date de convocation : 3 décembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDANE Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François (pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laétitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU

Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain), FAU Philippe, ALBAREL Arnaud (pouvoir à ARIAS Placide).

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Par délibération en date du 29 juin 2021, le Conseil Communautaire approuvait la signature d'un protocole d'intention pour un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) avec l'Etat. En effet, pour accélérer la relance et accompagner les transitions dans les territoires, l'Etat a proposé aux collectivités territoriales ce nouveau type de contrat. Carcassonne Agglo s'est ainsi vu proposer une association avec la Communauté de Communes de la Montagne Noire : le périmètre retenu correspond aux territoires des deux EPCI, formant un ensemble de 105 communes et 118 700 habitants.

La convention d'initialisation, signée le 7 septembre 2021, a permis d'enclencher formellement ce dispositif, tout en se donnant le temps et les moyens de co-construire ce nouveau mode de contractualisation avec l'Etat.

Aujourd'hui c'est la version complète du CRTE qui est proposée, comme cadre d'évolution des projets du territoire dans les transitions (écologique, démographique, économique et numérique). A ce titre, les actions engagées dans le cadre du CRTE seront respectueuses de l'environnement, en limitant notamment le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

Sur la base d'un diagnostic territorial, le CRTE décline, dans 10 orientations stratégiques, des actions opérationnelles du territoire pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Les conventions et contrats préexistants élargissent et enrichissent les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et pourront y être intégrés progressivement.

Le contenu du contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

La mise en œuvre des CRTE représente une opportunité inédite de faire évoluer la façon dont les projets des collectivités territoriales sont construits et accompagnés par les différentes ressources d'ingénierie existantes.

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du Carcassonnais et de la Montagne Noire assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission «Planification territoriale» réunie le 17 novembre 2021.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le contrat de relance et de transition écologique.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20211210-DCC-2021-421-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021
Affichage : 16/12/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-422

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : Contrat Territorial Occitanie du Carcassonnais 2018-2021 - Approbation du programme opérationnel 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 72
Nombre de pouvoirs : 52
Date de convocation : 3 décembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDAN Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François (pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laëtitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL

Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain), FAU Philippe, ALBAREL Arnaud (pouvoir à ARIAS Placide).

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Le 14 décembre 2018, le Conseil communautaire a approuvé le contrat territorial du Carcassonnais et le programme opérationnel 2018, qui permettent à la Région Occitanie d'accompagner les grands équipements de centralité portés par les intercommunalités ou, le cas échéant, par les communes, et de mobiliser l'ensemble des politiques et dispositifs d'intervention régionaux sur la base de la stratégie définie conjointement et des fiches mesures correspondantes. Le périmètre retenu pour le contrat territorial du Carcassonnais est celui de la communauté de communes de la Montagne Noire et de Carcassonne Agglo, soit 106 communes et 120 000 habitants.

Au travers de ce contrat, les co-signataires (Région Occitanie, Département de l'Aude, Communauté de Communes de la Montagne Noire, Carcassonne Agglo), partagent trois enjeux de développement du territoire sur lesquels il s'agira de faire converger les efforts pour contribuer aux enjeux régionaux :

- Faire de l'économie le moteur des politiques publiques, décliné en six objectifs tels que « investir pour le développement des grandes infrastructures » ou encore « accompagner l'économie sociale et solidaire »
- Pour vivre solidaires, décliné en cinq objectifs tels que « soutenir les familles et les accompagner dans leur quotidien » et « soutenir l'engagement des communes dans leurs projets d'aménagement »
- Préserver l'environnement et faciliter les mobilités, décliné en trois objectifs tels que « s'engager dans la transition énergétique et écologique » et « mettre en œuvre des solutions de mobilité pour l'ensemble des populations ».

Les investissements portés par les communes et les EPCI sont ainsi identifiés comme des marqueurs de la stratégie du territoire, en facilitant la lecture notamment pour faire converger les aides financières.

Le programme opérationnel 2021 prévoit les engagements suivants :

Enjeu 1 : grandes infrastructures, promotion touristique, économie et commerce de proximité

2 actions sont présentées pour un investissement prévisionnel de 300 000 €.

Il s'agit de la phase d'études pour l'aménagement de l'accueil de la grotte de Limousis et de la création d'une épicerie-café à Citou.

Enjeu 2 : familles, habitat, culture et soutien aux communes

34 actions sont présentées pour un investissement prévisionnel de 7 120 000 €.

Sont notamment financés des aménagements d'aires de jeux et de terrains multisports, des créations d'espaces associatifs, des voies douces et la mise en valeur du patrimoine et des centres bourgs.

Enjeu 3 : transition énergétique, mobilités

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

14 actions sont présentées, pour un investissement prévisionnel de 13 980 000 €. Sont notamment proposés des rénovations énergétiques de bâtiments publics et des aménagements liés à la sécurisation face aux inondations, dont le second évacuateur de crue du barrage de La Cavayère, ainsi que le méthaniseur sur la STEP de Saint-Jean.

16

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission «Planification territoriale» réunie le 17 novembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le programme opérationnel 2021.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20211210-DCC-2021-422-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021
Affichage : 16/12/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-423

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : Recrutements d'agents contractuels pour l'année 2022

- Besoins liés à un Accroissement Temporaire d'Activité – Art. 3-I-1°
- Besoins liés à un Accroissement Saisonnier d'Activité – Art. 3-I-2°
- Contrats de Projets – Art. 3-II
- Remplacement temporaire d'agent sur un emploi permanent – Art. 3-1
- Vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaires – Art. 3-2
- Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires – Art. 3-3-1°
- Emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi – Art. 3-3-2°
- C.D.I. – Art. 3-5

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 72
Nombre de pouvoirs : 52
Date de convocation : 3 décembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDANE Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE

Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François (pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laëtitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain), FAU Philippe, ALBAREL Arnaud (pouvoir à ARIAS Placide).

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que compte tenu de la variété des compétences exercées en lieu et place des 83 Communes membres, il est nécessaire de pouvoir être toujours en mesure d'assurer la continuité du service public et/ou de faire face aux nouvelles missions qui pourraient émerger dans les domaines précités, en ayant recours à des agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale, notamment dans les domaines :

- Du Développement Economique,
- De l'Aménagement de l'Espace Communautaire,
- De la Politique de la Ville
- De l'Equilibre Social de l'Habitat,
- De la Voirie d'Intérêt Communautaire,
- De la Construction, l'Aménagement, l'Entretien d'Equipements Culturels, Sportifs et de Loisirs d'Intérêt Communautaire,
- De l'Eau et Assainissement,
- De l'Environnement et du Cadre de Vie,
- De la Ruralité, de la Viticulture de de l'Agriculture,
- Du Développement touristique
- Des Nouvelles Technologies de l'Information et des Communications,
- Des Ressources Humaines,
- Des Finances
- De la Prévention des Inondations et des Risques Majeurs,
- De la Mise en Valeur des Espaces Naturels,
- De la Culture et du Sport.

✓ AGENTS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

Pour les services qui interviendront dans les domaines précités, Carcassonne Agglo pourrait être amenée à procéder à des recrutements d'agents contractuels susceptibles de pouvoir au remplacement d'agents titulaires en congé de maladie ou de maternité, de faire face à une surcharge de travail ou pour répondre à l'exécution d'une mission nouvelle.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Ces agents seront recrutés par contrats à durée déterminée conformément aux articles de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, sus énoncés, sur la base des grilles indiciaires des grades de la Filière Administrative ou Technique, en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

En fonction du besoin et du niveau du poste occupé, les recrutements pourront avoir lieu sur les grades suivants :

- Dans la Filière Administrative :
 - Attaché Territorial,
 - Rédacteur Territorial,
 - Adjoint Administratif Territorial.
- Dans la Filière Technique :
 - Ingénieur Territorial,
 - Technicien Principal de 1^{ère} classe Territorial,
 - Technicien Territorial,
 - Adjoint Technique Territorial.

✓ PÔLE CITOYENNETE

○ DEPARTEMENT CULTURE ET SPORT

▪ DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Afin de contribuer au bon fonctionnement de La Fabrique des Arts, il peut être nécessaire, afin d'assurer la continuité du service public lors d'absences du personnel pour congé de maladie ou de maternité, de faire appel aux services d'agents contractuels à temps complet ou non complet, suivant la durée du temps de travail effectuée par l'agent à remplacer.

Concernant la Direction du Conservatoire et l'Ecole des Beaux-Arts, ces agents, pourront être recrutés sur des grades des cadres d'emplois des Professeurs d'Enseignement Artistique ou d'Assistants d'Enseignement Artistique, rémunérés sur la base des grilles indiciaires correspondantes au grade de recrutement, en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Ces agents seront recrutés par contrats à durée déterminée conformément aux articles de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, sus énoncés.

▪ DIRECTION DE LA LECTURE PUBLIQUE

Afin d'assurer le bon fonctionnement du réseau de Lecture Publique de Carcassonne Agglo qui se compose de huit médiathèques qui vous ouvrent leurs portes en plusieurs lieux du territoire, il peut être nécessaire, afin d'assurer la continuité du service public lors d'absences du personnel pour congé de maladie ou de maternité, de faire appel aux services d'agents contractuels à temps complet ou non complet, suivant la durée du temps de travail effectuée par l'agent à remplacer.

Ces agents pourront être recrutés sur des grades des cadres d'emplois des Bibliothécaires, d'Assistants de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques, d'Adjoint du Patrimoine, rémunérés sur la base des grilles indiciaires correspondantes au grade de recrutement, en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Ces agents seront recrutés par contrats à durée déterminée conformément aux articles de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, sus énoncés.

✓ PÔLE CITOYENNETE

○ DEPARTEMENT COHESION SOCIALE INSERTION

▪ DIRECTION COHESION SOCIALE ET URBAINE

Afin d'en assurer le bon fonctionnement, il peut être nécessaire, de procéder au recrutement d'Assistants Socio-éducatif titulaires des Diplômes d'Etat d'Assistante Sociale ou de Conseillère

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

en Economie Sociale ou Familiale afin d'assurer la continuité du service public lors d'absences du personnel pour congé de maladie ou de maternité.

20

Ces agents pourront être recrutés sur la base d'un temps complet ou non complet, suivant la durée du temps de travail effectuée par l'agent à remplacer ou du poste à pourvoir, sur le grade d'Assistants Socio-éducatif, rémunérés sur la base de la grille indiciaire correspondante, en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Ces agents seront recrutés par contrats à durée déterminée conformément aux articles de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, sus énoncés.

✓ PÔLE TECHNIQUE

○ DEPARTEMENT PATRIMOINE

▪ SERVICE EQUIPEMENTS AQUATIQUES

Afin de contribuer au bon fonctionnement, il peut être nécessaire, de procéder au recrutement d'agents contractuels pour assurer la continuité du service public lors d'absences du personnel pour congé de maladie ou de maternité.

Ces agents pourront être recrutés sur la base d'un temps complet ou non complet, suivant la durée du temps de travail effectuée par l'agent à remplacer ou du poste à pourvoir, sur un grade du cadre d'emplois des Educateurs des Activités Physiques et Sportives, rémunérés sur la base des grilles indiciaires correspondantes au grade de recrutement, en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Ces agents seront recrutés par contrats à durée déterminée conformément aux articles de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, sus énoncés.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale modifiée par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 portant lutte contre la précarité, notamment ses articles 3-I-1°, 3-I-2°, Art. 3-II, 3-1, 3-2 et articles 3-3,1°, 3-3,2°, Art. 3-5,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°16 en date du 15 janvier 2013, relative au régime indemnitaire pour l'application au 1^{er} janvier 2013 des dispositions réglementaires,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Président à procéder à ces recrutements temporaires d'agents contractuels en cas de besoins liés à l'activité particulière de Carcassonne Agglo durant l'année 2022.

21

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20211210-DCC-2021-423-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021
Affichage : 16/12/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-424

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : Accueil de Services Civiques

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 72 Nombre de pouvoirs : 52 Date de convocation : 3 décembre 2021
--

Présents : Mesdames et Messieurs ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDANE Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François (pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laëtitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

23

Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain), FAU Philippe, ALBAREL Arnaud (pouvoir à ARIAS Placide).

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire de la volonté de Carcassonne Agglo de développer l'accueil de services civiques, en tant que structure tierce.

Le Service Civique, créé par la loi du 10 mars 2010, s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif. Les missions sont orientées auprès du public, principalement sur le terrain, et favorisant principalement la cohésion nationale et la mixité sociale.

L'objectif de l'engagement de service civique est à la fois de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront murir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Les contrats de Service Civique sont établis par des structures agréées et peuvent être accueillis par des structures tierces par conventionnement. Il incombe à la structure d'accueil de verser au jeune une indemnité complémentaire mensuelle correspondant à la prise en charge des frais de subsistance, d'hébergement, d'équipement ou de transport (montant prévu par l'article R121-25 du code du service national égal à 7,43% de l'indice brut 244, soit 107,58€). Il appartient à la structure d'accueil de désigner un tuteur chargé de l'accompagnement du Service Civique.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable du comité technique de Carcassonne Agglo réuni le 30 novembre 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver l'accueil de Services civiques.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition de services civiques avec des organismes agréés, en tant que structure tierce et à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement de l'indemnité complémentaire de subsistance, d'hébergement, d'équipement ou de transport, ainsi que toute pièce afférente.

24

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20211210-DCC-2021-424-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021
Affichage : 16/12/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-425

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : Renouvellement de la convention de mise à disposition du personnel auprès de la Régie des Transports de Carcassonne Agglo (RTCA)

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 72
Nombre de pouvoirs : 52
Date de convocation : 3 décembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDAN Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François (pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laëtitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

26

Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain), FAU Philippe, ALBAREL Arnaud (pouvoir à ARIAS Placide).

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement de la convention de mise à disposition du personnel auprès de la Régie des Transports de Carcassonne Agglo (RTCA).

La mise en place de la Régie des Transports de Carcassonne Agglo (RTCA) au 1^{er} janvier 2016 a permis à Carcassonne Agglo de se doter d'une entité pleinement dédiée au transport public de personnes, en capacité d'agir et de s'adapter avec la réactivité nécessaire afin de répondre aux besoins de la collectivité en matière de transport communautaire.

La présente convention de mise à disposition de personnel prenant fin au 31 décembre 2021, il importe de procéder à son renouvellement et de permettre ainsi aux agents de Carcassonne Agglo désireux de poursuivre l'exercice de leur métier tout en conservant leur statut de fonctionnaire, de solliciter un renouvellement de leur mise à disposition.

Les modalités de cette mise à disposition sont précisées par le projet de convention annexé.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 octobre 2015, portant convention de mise à disposition de personnel auprès de la régie des Transports de Carcassonne Agglomération,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2018, portant renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel auprès de la régie des Transports de Carcassonne Agglomération,

Vu la convention de mise à disposition de personnel entre la Communauté d'Agglomération Carcassonne Agglo et la Régie / EPIC Carcassonne Agglo Transport en date du 26 mars 2019,

Vu l'avis favorable du comité technique de Carcassonne Agglo réuni le 30 novembre 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

27

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Président à signer la présente convention et tous les actes et pièces y afférent.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20211210-DCC-2021-425-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021
Affichage : 16/12/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-426

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : Tableau Indicatif des Emplois au 31 décembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 72
Nombre de pouvoirs : 52
Date de convocation : 3 décembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDANE Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François (pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laëtitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain), FAU Philippe, ALBAREL Arnaud (pouvoir à ARIAS Placide).

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs de Carcassonne Agglo à compter du 31 décembre 2021.

Les modifications apportées prennent en compte :

- Les ouvertures de poste correspondant aux propositions d'avancements de grade et de promotions internes de Catégories A, B et C qui prendront effet au cours de l'année 2021,
- Les nominations suite à des réussites à concours et/ou examens professionnels.

Les postes laissés vacants suite à ces nominations seront supprimés.

En outre, il convient également d'actualiser le tableau en fonction :

- Des besoins des services,
- Des changements de quotité de temps de travail,
- Des mouvements de personnel (entrées et sorties).

Le tableau des effectifs de Carcassonne Agglo au 31 décembre 2021 tenant compte des éléments ci-dessus est le suivant :

BUDGET PRINCIPAL

EMPLOIS PERMANENTS - EMPLOIS ADMINISTRATIFS DE DIRECTION				
GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Directeur Général des Services de 80 000 à 150 000 Habitants	A	1	1	1
Directeur Général des Services Techniques de 80 000 à 150 000 Habitants	A	1	0	0
Directeur Général Adjoint des Services de 40 000 à 150 000 Habitants	A	6	6	6
Total des Emplois Administratifs de Direction		8	7	7

EMPLOIS PERMANENTS - FILIERE ADMINISTRATIVE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Administrateur Général	A	1	0	0
Administrateur	A	1	0	0
Attaché Territorial Hors Classe	A	3	1	1
Directeur Territorial	A	1	1	1
Attaché Territorial Principal	A	18	10	9,9
Attaché Territorial	A	35	25	24,8
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	19	15	14,9
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	13	10	9,7
Rédacteur Territorial	B	16	11	10,7
Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	C	39	32	30,8
Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe	C	33	31	30,9
Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe en TNC 85,72%	C	1	1	0,85
Adjoint Administratif	C	21	17	15,7
Total des Emplois Permanents Filière Administrative		201	154	150,25

EMPLOIS NON PERMANENTS - FILIERE ADMINISTRATIVE				
GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Attaché Territorial	A	4	0	0
Rédacteur Territorial	B	4	3	3
Adjoint Administratif	C	10	2	2
Total des Emplois Non Permanents Filière Administrative		18	5	5

EMPLOIS PERMANENTS - FILIERE SOCIALE				
GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Assistant Socio-Educatif de 2ème Classe	A	2	1	1
Agent Social	C	1	1	1
Total des Emplois Permanents Filière Sociale Secteur Social		3	2	2

EMPLOIS NON PERMANENTS - FILIERE SOCIALE				
GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Assistant Socio-Educatif	A	1	0	0

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Total des Emplois Non Permanents Filière Sociale Secteur -Social		1	0	0
--	--	---	---	---

31

EMPLOIS PERMANENTS - FILIERE TECHNIQUE				
GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Ingénieur Général	A	1	0	0
Ingénieur en Chef Hors Classe	A	2	0	0
Ingénieur Principal	A	3	2	2
Ingénieur	A	6	4	4
Technicien Principal de 1ère Classe	B	8	8	8
Technicien Principal de 2ème Classe	B	2	2	1,9
Technicien	B	8	3	3
Agent de Maîtrise Principal	C	15	12	12
Agent de Maîtrise	C	22	7	3,9
Adjoint Technique Principal de 1ère Classe	C	23	22	22,9
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	C	32	29	30
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe en TNC 80%	C	2	1	0,8
Adjoint Technique	C	21	20	19,3
Adjoint Technique en TNC 80%	C	1	0	0
Adjoint Technique en TNC 70%	C	1	1	0,7
Adjoint Technique en TNC 57,14%	C	1	1	0,57
Adjoint Technique en TNC 51,43%	C	1	1	0,51
Adjoint Technique en TNC 50%	C	1	0	0
Total des Emplois Permanents Filère Technique		150	113	109,58

EMPLOIS NON PERMANENTS - FILIERE TECHNIQUE				
GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Ingénieur	A	4	0	0
Technicien Principal de 1ère classe	B	2	1	1
Technicien	B	4	1	1
Adjoint Technique	C	10	5	5
Adjoint Technique en TNC 80%	C	1	0	0
Adjoint Technique en TNC 77,14%	C	2	0	0

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Total des Emplois Non Permanents Filière Technique		23	7	7
--	--	----	---	---

32

EMPLOIS PERMANENTS - FILIERE CULTURELLE				
GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Conservateur en Chef des Bibliothèques	A	1	1	1
Bibliothécaire Principal	A	1	0	0
Bibliothécaire	A	6	3	2,8
Attaché de Conservation du Patrimoine	A	1	0	0
Directeur d'Etablissement d'Enseignement Artistique de Catégorie 2	A	1	1	1
Professeur d'Enseignement Artistique Hors Classe	A	10	9	9
Professeur d'Enseignement Artistique Hors Classe TNC 50%	A	1	1	0,5
Professeur d'Enseignement Artistique Classe Normale	A	10	7	7
Professeur d'Enseignement Artistique Classe Normale en TNC 93,75%	A	1	0	0
Professeur d'Enseignement Artistique Classe Normale en TNC 62,50%	A	1	1	0,62
Professeur d'Enseignement Artistique Classe Normale en TNC 43,75%	A	1	1	0,43
Professeur d'Enseignement Artistique Classe Normale en TNC 31,25%	A	1	0	0
Assistant de Conservation Principal de 1ère Classe	B	4	2	1,8
Assistant de Conservation Principal de 2ème Classe	B	8	7	6,6
Assistant de Conservation	B	2	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1ère Classe	B	23	20	19,6
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1ère Classe en TNC 60%	B	1	1	0,6
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1ère Classe en TNC 50%	B	1	0	0
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème Classe	B	13	11	10,6
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème Classe en TNC 70%	B	1	1	0,7

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème Classe en TNC 65%	B	1	0	0
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème Classe en TNC 50%	B	1	0	0
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème Classe en TNC 45%	B	1	1	0,45
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème Classe en TNC 40%	B	1	1	0,4
Assistant d'Enseignement Artistique	B	1	1	1
Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère Classe	C	4	3	3
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème Classe	C	8	7	6,2
Adjoint du Patrimoine	C	4	3	2,6
Total des Emplois Permanents Filière Culturelle		109	83	76,9

EMPLOIS NON PERMANENTS - FILIERE CULTURELLE				
GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Bibliothécaire	A	1	0	0
Professeur d'Enseignement Artistique Classe Normale	A	4	1	1
Assistant de Conservation Principal de 2ème Classe	B	3	0	0
Assistant de Conservation	B	3	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème Classe	B	4	2	2
Assistant d'Enseignement Artistique	B	4	0	0
Adjoint du Patrimoine	C	5	4	4
Total des Emplois Non Permanents Filière Culturelle		24	8	8

EMPLOIS PERMANENTS - FILIERE ANIMATION				
GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Animateur Principal de 1ère Classe	B	3	3	3
Animateur Principal de 2ème Classe	B	4	3	3
Animateur Territorial	B	6	4	3,9
Adjoint d'Animation Principal de 1ère Classe	C	1	0	0
Adjoint d'Animation Principal de 2ème Classe	C	4	4	4

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Adjoint d'Animation	C	2	1	1
Total des Emplois Permanents Filière Animation		20	15	14,9

34

EMPLOIS NON PERMANENTS - FILIERE ANIMATION				
GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Adjoint d'Animation	C	4	0	0
Total des Emplois Non Permanents Filière Animation		4	0	0

EMPLOIS PERMANENTS - FILIERE SPORTIVE				
GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Conseiller des Activités Physiques et Sportives	A	1	0	0
Educateur des Activités Physiques et Sportives Principal de 1ère Classe	B	2	2	2
Educateur des Activités Physiques et Sportives Principal de 2ème Classe	B	1	0	0
Educateur des Activités Physiques et Sportives	B	1	0	0
Total des Emplois Permanents Filière Sportive		5	2	2

EMPLOIS NON PERMANENTS - FILIERE SPORTIVE				
GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Educateur des Activités Physiques et Sportives Principal de 2ème Classe	B	1	0	0
Educateur des Activités Physiques et Sportives	B	1	0	0
Total des Emplois Non Permanents Filière Sportive		2	0	0

EMPLOIS NON PERMANENTS - EMPLOIS DE CABINET			
EMPLOIS	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Directeur de Cabinet	1	1	1
Chef de Cabinet	1	1	1
Collaborateur de Cabinet	1	1	1
Total des Emplois Non Permanents Emplois de cabinet	3	3	3

EMPLOIS NON PERMANENTS - EMPLOIS AIDES / APPRENTIS
--

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

EMPLOIS	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
CAE-CUI / Parcours Emploi Compétence	5	0	0
Apprentis	2	0	0
Total des Emplois Non Permanents Emplois Aidés	7	0	0

TOTAUX	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
TOTAL DES EMPLOIS ADMINISTRATIFS DE DIRECTION	8	7	7
TOTAL DES EMPLOIS PERMANENTS	488	369	355,63
TOTAL DES EMPLOIS NON PERMANENTS	72	20	20
TOTAL DES EMPLOIS DE CABINET	3	3	3
TOTAL DES EMPLOIS AIDES	7	0	0
TOTAL GENERAL	578	399	385,63

BUDGET EAU POTABLE

EMPLOIS PERMANENTS - FILIERE ADMINISTRATIVE				
GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	2	1	1
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	2	2	2
Rédacteur Territorial	B	1	0	0
Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	C	2	2	2
Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe	C	1	0	0
Total des Emplois Permanents Filière Administrative		8	5	5

EMPLOIS NON PERMANENTS - FILIERE ADMINISTRATIVE				
GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Rédacteur Territorial	B	1	0	0
Adjoint Administratif	C	1	0	0
Total des Emplois Non Permanents Filière Administrative		2	0	0

EMPLOIS PERMANENTS - FILIERE TECHNIQUE				
GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Ingénieur Principal	A	4	2	2
Ingénieur	A	6	5	4,8

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Technicien Principal de 1ère Classe	B	1	1	1
Technicien Principal de 2ème Classe	B	1	0	0
Technicien	B	2	0	0
Agent de Maîtrise Principal	C	8	7	7
Agent de Maîtrise	C	2	1	1
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	C	2	1	1
Adjoint Technique	C	3	3	3
Total des Emplois Permanents Filière Technique		29	20	19,8

EMPLOIS NON PERMANENTS - FILIERE TECHNIQUE				
GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Ingénieur	A	2	0	0
Technicien	B	2	0	0
Adjoint Technique	C	2	0	0
Total des Emplois Non Permanents Filière Technique		6	0	0

TOTAUX	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
TOTAL DES EMPLOIS PERMANENTS	37	25	24,8
TOTAL DES EMPLOIS NON PERMANENTS	8	0	0
TOTAL GENERAL	45	25	24,8

BUDGET ENVIRONNEMENT

EMPLOIS PERMANENTS - FILIERE ADMINISTRATIVE				
GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Attaché Territorial Principal	A	1	1	1
Total des Emplois Permanents Filière Administrative		1	1	1

EMPLOIS PERMANENTS - FILIERE ANIMATION				
GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Animateur	B	1	1	1
Total des Emplois Permanents Filière Administrative		1	1	1

EMPLOIS PERMANENTS - FILIERE TECHNIQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Ingénieur Hors Classe	A	1	1	1
Ingénieur	A	1	0	0
Technicien Principal de 1ère Classe	B	1	0	0
Technicien	B	1	0	0
Agent de Maîtrise Principal	C	1	1	1
Agent de Maîtrise	C	4	0	0
Adjoint Technique Principal de 1ère Classe	C	10	8	8
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	C	7	5	5
Adjoint Technique	C	3	2	1,8
Total des Emplois Permanents Filière Technique		29	17	16,8

EMPLOIS NON PERMANENTS - FILIERE TECHNIQUE				
GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Adjoint Technique	C	2	0	0
Total des Emplois Non Permanents Filière Technique		2	0	0

TOTAUX	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
TOTAL DES EMPLOIS PERMANENTS	31	19	18,8
TOTAL DES EMPLOIS NON PERMANENTS	2	0	0
TOTAL GENERAL	33	19	18,8

BUDGET A.O.T.

EMPLOIS PERMANENTS - FILIERE ADMINISTRATIVE				
GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Attaché Territorial	A	1	1	0,8
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	1	0	0
Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	C	1	0	0
Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe	C	2	0	0
Adjoint Administratif	C	1	0	0
Total des Emplois Permanents Filière Administrative		6	1	0,8

EMPLOIS NON PERMANENTS - FILIERE ADMINISTRATIVE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

38

GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Attaché Territorial	A	1	0	0
Total des Emplois Permanents Filière Administrative		1	0	0

EMPLOIS PERMANENTS - FILIERE TECHNIQUE				
GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
Ingénieur en Chef Hors Classe	A	1	0	0
Ingénieur en Chef	A	1	1	1
Ingénieur	A	1	0	0
Technicien Principal de 1ère Classe	B	1	1	0,8
Technicien Principal de 2ème Classe	B	1	0	0
Technicien	B	2	0	0
Agent de Maîtrise Principal	C	2	0	0
Agent de Maîtrise	C	18	12	12
Adjoint Technique Principal de 1ère Classe	C	8	5	5
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	C	2	0	0
Adjoint Technique	C	1	1	1
Total des Emplois Permanents Filière Technique		38	20	19,8

TOTAUX	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
TOTAL DES EMPLOIS PERMANENTS	44	21	20,6
TOTAL DES EMPLOIS NON PERMANENTS	1	0	0
TOTAL GENERAL	45	21	20,6

TOTAUX	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	POSTES POURVUS EN ETP
TOTAL DES EMPLOIS ADMINISTRATIFS DE DIRECTION	8	7	7
TOTAL DES EMPLOIS PERMANENTS	600	434	419,83
TOTAL DES EMPLOIS NON PERMANENTS	83	20	20
TOTAL DES EMPLOIS DE CABINET	3	3	3
TOTAL DES EMPLOIS AIDES	7	0	0
TOTAL GENERAL	701	464	449,83

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

39

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la création du tableau des effectifs à compter du 31 décembre 2021.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires y afférant.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20211210-DCC-2021-426-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021
Affichage : 16/12/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-427

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : Avancements de grade :
Détermination du ratio « promus/promouvables » pour l'année 2022

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 72
Nombre de pouvoirs : 52
Date de convocation : 3 décembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDANE Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François (pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laëtitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain), FAU Philippe, ALBAREL Arnaud (pouvoir à ARIAS Placide).

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que dans le cadre des avancements de grade dont peuvent bénéficier les agents de notre établissement et conformément à l'article 35 de la loi du 19 février 2007 modifiant l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 qui stipule que : « *Le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de la police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps, est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique.* »

Ce dispositif de ratios « Promus / Promouvables » laisse aux Collectivités Locales, pour chacun des grades des catégories A, B et C pour lesquels elles disposent de fonctionnaires, le soin de fixer le ratio par délibération de l'organe délibérant après avis du Comité Technique.

Par ailleurs, il faut rappeler que le ratio d'avancement de grade demeure un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus et que les décisions individuelles d'avancement de grade restent de la compétence de l'autorité territoriale.

L'Assemblée délibérante fixera le taux de promouvables en pourcentage qui doit être compris entre 0 et 100, et déterminera, pour l'établissement, les possibilités d'avancement dans l'ordre du tableau d'avancement.

*Nombre de fonctionnaires remplissant à titre personnel
Les conditions d'avancements de grade au 31/12/2021*

X

Taux fixé par l'assemblée délibérante

=

Nombre de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade.

Exemple :

Taux fixé par l'Assemblée Délibérante pour l'avancement dans le grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe égal à 50%.

Nombre d'Adjoints Administratifs Principaux de 2^{ème} classe remplissant les conditions d'avancement au 31/12/2021 : 4

Nombre possible de promouvables : $4 \times 50\% = 2$

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Seuls les deux premiers agents sur le tableau d'avancement pourront être retenus.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 30 novembre 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : De fixer librement les ratios d'avancement pour chacun des grades concernés, fixés ainsi qu'il suit par le Comité Technique dans sa séance du 30 novembre 2021 :

Ratios proposés pour 2022 :

RATIO PROMUS / PROMOUVABLES			
ANNEE 2022			
GRADE	NBRE AGENTS REMPLISSANT LES CONDITIONS	NOMBRE AGENTS PROPOSES	RATIO PROMUS/PROMOUVABLES
CATEGORIE A	11	5	46%
ATTACHE HORS CLASSE	2	1	50%
ATTACHE PRINCIPAL	3	2	67%
INGENIEUR PRINCIPAL	2	0	0%
PROF ENS ART HORS CLASSE	4	2	50%
CATEGORIE B	17	6	36%
REDACTEUR PRINCIPAL 1re CLASSE	7 (dont 1 exam pro)	3	43%
REDACTEUR PRINCIPAL 2ème CLASSE	5	Pas de possibilité réglementaire	
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ère CLASSE	3	Pas de possibilité réglementaire	
TECHNICIEN PRINCIPAL 2ème CLASSE	3	1 (1 seule possibilité réglementaire)	34%
ASSIST ENS ART PRINCIP 1ère CLASSE	3	1 (1 seule possibilité réglementaire)	34%
ASSIST CONSERV PRINCP 1ère CLASSE	4	1 (1 seule possibilité réglementaire)	25%
CATEGORIE C	27	27	100%
ADJ ADMINIST PRINCIPAL 1°CLASSE	7	7	100%
ADJ ADMINIST PRINCIPAL 2°CLASSE	4	4	100%
ADJ ANIMATION PRINCIPAL 1°CLASSE	2	2	100%

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1	1	100%
ADJ TECHNIQUE PRINCIPAL 1°CL	11	11	100%
ADJ TECHNIQUE PRINCIPAL 2°CL	2	2	100%
TOTAL	55	38	70%

43

Article 2 : D'entériner, par voie de délibération, les ratios fixés en Comité Technique et qui nous permettrons de promouvoir les agents de l'établissement bénéficiant d'un avancement de grade à compter du 1er janvier 2022.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20211210-DCC-2021-427-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021

Affichage : 16/12/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-428

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : Maintien du régime indemnitaire pour les agents en période de préparation au reclassement

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 72
Nombre de pouvoirs : 52
Date de convocation : 3 décembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDAN Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLAMENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François (pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laëtitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain), FAU Philippe, ALBAREL Arnaud (pouvoir à ARIAS Placide).

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Vu l'article 9 de l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique créant l'article 85-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale,

Vu la loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique,

Vu le Décret n°2019-172 du 5 mars 2019 instituant une période de préparation au reclassement au profit des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions. Ce décret modifie et complète le décret n°85-1054 du 30 septembre 1985 relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

Vu la délibération 2019-421 du 20 décembre 2019 autorisant Monsieur le Président à signer une convention de mise en œuvre de la période de préparation au reclassement,

Vu l'avis favorable du comité technique de Carcassonne Agglo réuni le 30 novembre 2021,

L'article 85-1 de la loi statutaire n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit que le fonctionnaire reconnu inapte à l'exercice de ses fonctions a droit à une période de préparation au reclassement avec traitement. Cela signifie que l'agent continue de percevoir son traitement et ses accessoires (supplément familial de traitement et indemnité de résidence).

S'agissant du régime indemnitaire, à l'exclusion expresse des primes répondant à des services liés à l'exercice des fonctions (NBI, heures supplémentaires...), son versement n'est pas obligatoire et est subordonné à une décision expresse de la collectivité employeur.

Monsieur le Président propose que durant la période de préparation au reclassement, le versement du régime indemnitaire soit maintenu.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Président à maintenir le versement du régime indemnitaire durant la période de préparation au reclassement, à compter du 1er janvier 2022.

Article 2 : D'inscrire la dépense correspondante aux budgets 2022 et suivants de Carcassonne Agglo.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20211210-DCC-2021-428-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021
Affichage : 16/12/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-429

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : Abroge et remplace la délibération n° 2021-242 du 29 juin 2021

Marché public de prestations de contrôles et de vérifications périodiques réglementaires et de conformité des installations, bâtiments et équipements divers
Accord-cadre mono-attributaire exécuté par l'émission de bons de commande passé en appel d'offres ouvert Constitution d'un groupement de commande avec Carcassonne Agglo Solidarité (CIAS)

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 72
Nombre de pouvoirs : 52
Date de convocation : 3 décembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDANE Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à

COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François (pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laétitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain), FAU Philippe, ALBAREL Arnaud (pouvoir à ARIAS Placide).

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Le marché en groupement entre, notamment, Carcassonne Agglo et Carcassonne Agglo Solidarité (CIAS) afférent à la mise en œuvre de prestations de contrôles et de vérifications périodiques réglementaires et de conformité des installations, bâtiments et équipements divers arrive à son terme au 31 décembre 2021.

Afin de réaliser des économies d'échelle en allégeant les procédures (gestion administrative des dossiers de mise en concurrence, publicité...), la poursuite de la constitution du groupement entre ces deux entités, toutes deux soumises aux mêmes besoins, apparaît particulièrement opportun.

Il conviendrait, compte tenu des seuils déterminés par le montant cumulé des besoins, de lancer une consultation selon une procédure d'accord-cadre mono-attributaire exécuté par l'émission de bons de commande en appel d'offres ouvert conformément aux articles R2124-2-1°, R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique, pour une première période prenant effet à la notification et se terminant au 31 décembre 2022, pouvant être reconduit tacitement par période successive d'un an, sur les années 2023, 2024 et 2025 sans pouvoir dépasser le 31 décembre 2025, sur la base des montants et de l'allotissement suivants :

- **Lot 1 Contrôle et vérification de conformité électrique réseau éclairage public**

Pour Carcassonne Agglo :Seuil mini : SANS / Seuil Maxi : 10 000 € HT

- **-Lot 2 Contrôle et vérification de conformité électriques des ouvrages eau et assainissement / appareils et accessoires de levage**

Pour Carcassonne Agglo :Seuil mini : SANS / Seuil Maxi : 5 000 € HT

- **-Lot 3 Contrôle et vérification de conformité électriques des bâtiments/ énergies thermiques dont climatisation/ ascenseurs et monte charges/ portes et portails automatiques**

Pour Carcassonne Agglo Solidarité (CIAS) :Seuil mini : SANS / Seuil maxi : 10 000 € HT

Pour Carcassonne Agglo :Seuil mini : SANS / Seuil Maxi : 10 000 € HT

- **Lot 4 Contrôle de conformité et maintenance des systèmes sécurité incendie (alarme)**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Pour Carcassonne Agglo Solidarité (CIAS) :Seuil mini : SANS / Seuil maxi : 15 000 € HT
Pour Carcassonne Agglo :Seuil mini : SANS / Seuil Maxi : 15 000 € HT

49

- **Lot 5 Contrôle de conformité et maintenance des moyens de secours (extincteurs)**

Pour Carcassonne Agglo Solidarité (CIAS) :Seuil mini : SANS / Seuil maxi : 10 000 € HT
Pour Carcassonne Agglo :Seuil mini : SANS / Seuil Maxi : 10 000 € HT

- **Lot 6 Contrôle et vérification de conformité des aires de jeux et équipements sportifs**

Pour Carcassonne Agglo Solidarité (CIAS) :Seuil mini : SANS / Seuil maxi : 5 000 € HT

- **Lot 7 Contrôle et vérification de conformité des machines/ échelles / EPI**

Pour Carcassonne Agglo Solidarité (CIAS) :Seuil mini : SANS / Seuil maxi : 2 500 € HT
Pour Carcassonne Agglo :Seuil mini : SANS / Seuil Maxi : 2 500 € HT

- **Lot 8 Contrôle et vérifications des articles CTS (chapiteau tente structure)**

Pour Carcassonne Agglo Solidarité (CIAS) :Seuil mini : SANS / Seuil maxi : 2 500 € HT
Pour Carcassonne Agglo :Seuil mini : SANS / Seuil Maxi : 5 000 € HT

- **Lot 9 Diagnostics techniques divers**

Pour Carcassonne Agglo Solidarité (CIAS) :Seuil mini : SANS / Seuil maxi : 5 000 € HT
Pour Carcassonne Agglo :Seuil mini : SANS / Seuil Maxi : 5 000 € HT

En application des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique, la constitution d'un groupement de commandes nécessite l'établissement d'une convention constitutive signée par l'ensemble des membres du groupement définissant :

- Le coordonnateur du groupement qui sera chargé de procéder aux opérations de passation de l'accord-cadre,
- Les modalités de sélection de l'attributaire,
- Les missions assignées au coordonnateur : passation et notification des marchés.

Compte tenu des modalités administratives et techniques du projet, il est proposé que Carcassonne Agglo assure la tâche de coordonnateur.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver les propositions présentées.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à lancer la présente consultation et à exécuter les procédures administratives adéquates ainsi qu'à signer et exécuter l'accord-cadre résultant de la consultation et toutes les pièces afférentes, avenants et reconductions éventuels.

Article 4 : De prévoir les crédits nécessaires aux comptes des budgets concernés.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

50

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20211210-DCC-2021-429-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021

Affichage : 16/12/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-430

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : Convention tripartite de partenariat avec la SAFER Occitanie (outil Vigifoncier) et Réseau 11

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 71
Nombre de pouvoirs : 51
Date de convocation : 3 décembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDANE Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François (pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laëtitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL

Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain), FAU Philippe, ALBAREL Arnaud (pouvoir à ARIAS Placide), GARINO Alain.

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Dans le cadre de ses compétences obligatoires, notamment en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace, Carcassonne Agglo a fait du soutien à l'agriculture l'une de ses priorités. A ce titre, Carcassonne Agglo avait conventionné en 2013 avec la SAFER Languedoc Roussillon (Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) sur la mise en place de l'outil Vigifoncier.

Cet outil, à destination de Carcassonne Agglo et des communes, offre une surveillance sur les transactions de ventes de parcelles agricoles passées et en cours. Les utilisateurs peuvent ainsi suivre l'évolution des espaces agricoles de leur territoire et, à l'occasion, intervenir pour lutter contre la spéculation foncière.

Depuis 2013, cet outil est utilisé de manière régulière par plus d'un quart des communes de Carcassonne Agglo. Au sein des services de Carcassonne Agglo, cet outil avait fortement bénéficié à la bonne conduite du projet de reconquête de friches agricoles dans le Val-de-Dagne.

La convention signée en 2013 expire à la fin de l'année 2021. Une nouvelle proposition de convention a été négociée avec la SAFER Occitanie. L'ambition de cette nouvelle convention est triple :

1. Garantir la continuité du service aux communes qui utilisent actuellement Vigifoncier ;
2. Permettre à toutes les communes de l'agglo de se saisir d'un outil d'aménagement du territoire agricole ;
3. Maintenir un lien fort avec la SAFER Occitanie qui a une place prépondérante dans le monde agricole et sera un allié de poids dans les divers projets en cours et à venir de Carcassonne Agglo.

La nouvelle convention inclut les caractéristiques suivantes :

- Une convention annuelle avec reconduction tacite, pour une durée maximale de 5 ans ;
- Une convention menée de manière partenariale avec Réseau11 afin de mutualiser les coûts pour les deux structures ;
- Des journées de formations techniques à destination des agents des communes et de Carcassonne Agglo ;
- Un montant de la convention, plafonné à 10 000€ par an.

Détail financier du coût de la convention

Le prix annuel de cette convention est dépendant du nombre de déclarations reçues par le bénéficiaire de l'outil (Carcassonne Agglo).

- Prix de base : 20€ HT / déclaration.
- Dégressivité :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

- Après 250^{ème} déclaration reçue : 10 € HT / déclaration
- Après 500^{ème} déclaration reçue : 5€ HT / déclaration
- Plafonnement : 10 000€ HT pour la communauté d'agglomération

53

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable/défavorable de la commission « Agriculture » réunie le 5 novembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la convention ci-jointe en annexe.

Article 2 : D'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20211210-DCC-2021-430-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021
Affichage : 16/12/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-431

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : ZAC du Haut-Minervois – Agrément à VIATERRA pour la cession du lot A3

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 71
Nombre de pouvoirs : 51
Date de convocation : 3 décembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDANE Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François (pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laëtitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU

Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain), FAU Philippe, ALBAREL Arnaud (pouvoir à ARIAS Placide), GARINO Alain.

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Par délibération en date du 19 juillet 2012, le Conseil communautaire de la communauté de communes du Haut Minervois a décidé d'approuver la désignation de la SEBLI en qualité de concessionnaire de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du "HAUT MINERVOIS", ainsi que les termes du traité de concession et de ses annexes.

Il est précisé que par délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 27 octobre 2016, la dénomination sociale de la SEBLI a été modifiée en VIATERRA.

En application de l'article L.5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, Carcassonne Agglo, nouvel établissement de coopération intercommunal issu de la fusion de plusieurs EPCI et communes, s'est substitué de plein droit aux anciens EPCI dans toutes les délibérations et tous les actes relatifs aux compétences transférées, à effet du 1^{er} janvier 2013.

L'article 20.3 du traité de concession d'aménagement de la ZAC du Haut Minervois stipule que le concessionnaire notifie à la collectivité publique cocontractante, en vue de recueillir son accord, les noms et qualité des attributaires ou constructeurs, ainsi que le programme de construction envisagé et le prix.

Conformément à ces dispositions, VIATERRA, en application de l'article L 311-6 du Code de l'Urbanisme demande l'approbation du cahier des charges de cession des terrains par le Président de la collectivité concédante. Les caractéristiques de la vente concernée sont les suivantes :

Désignation du lot : Lot A3, parcelle cadastrée A 1420 d'une superficie d'environ 8 827 m² - surface de plancher maximale autorisée de 4 400 m²

Prix de vente du lot : 542 860,50 € hors taxes

Acquéreur : SCI FONCIERE PEYRIAC, au capital de 1 000 000 €, dont le siège social est boulevard Gay Lussac – ZI la Bouriette – 11100 CARCASSONNE N° SIREN 837 719 037 représentée par M. Thierry PLANES, en qualité de Gérant

Programme : Réalisation d'un ensemble de locaux à destination d'activités commerciales et/ou de services.

Modalités de paiement : 10 % à la signature du compromis de vente, le solde à la signature de l'acte authentique, TVA sur marge en sus.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Vu l'avis favorable de la commission « Economie » réunie le 25 novembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la cession du lot A3 situé sur la ZAC DU HAUT MINERVOIS, au constructeur ci-avant désigné ou à tout organismes susceptibles de s'y substituer, aux charges et conditions convenues.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer le cahier des charges de cession de terrains et toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20211210-DCC-2021-431-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021
Affichage : 16/12/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-432

Conseil communautaire du 10 décembre 2021

OBJET : Schéma de mutualisation - Rapport annuel 2020

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 71
Nombre de pouvoirs : 51
Date de convocation : 3 décembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BUSTOS David, CAMBON Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GIACOMEL Bruno, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LECINA Thierry, LETAO Elodie, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDANE Julien, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PICHARD Geneviève, MOULIS Jacques (suppléant de PISTRE Jean-Claude), POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à LACUBE Claude), ARNAUD Magali (pouvoir à BONNET André), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à LARRAT Gérard), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BARTHES Any (pouvoir à CHESA Isabelle), BIZOT Jean-Louis (pouvoir à GIACOMEL Bruno), BOUTALEB Nahima (pouvoir à RIVEL Tamara), BUSQUE Emile (pouvoir à SALIEGE Georges), BUSTO Claude (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CARBONNEL Didier (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), CARVAJAL Toni (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), CLERGUE Philippe (pouvoir à VALLIERE Pascal), DELAUR Gilles (pouvoir à PUJOL André), DHUMEZ Patricia (pouvoir à TURCHETTO Aurélien), ESCANUELA Martine (pouvoir à LACUBE Claude), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), GAUDAN Marie-Pierre (pouvoir à POMMIES Régis), GILS Denise (pouvoir à GROS Christiane), GINIES Alain (pouvoir à MAGRO Christian), GUIRAUD Gérard (pouvoir à COMBETTES Roland), JEAN Jean-Michel (pouvoir à MARTY Alain), JORDY Jean-Marie (pouvoir à SCHMITH Patrick), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Julien), JUSTE Jean-François (pouvoir à POMMIES Régis), LAROCHE Laétitia (pouvoir à MENASSI Eric), LARROUX Morgane (pouvoir à RIVEL Tamara), LAURET Bernard (pouvoir à BONNET André), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à BES Jean-Louis), LEUBA Robert (pouvoir à ARIAS Placide), MARTEL Jean (pouvoir à SIE Didier), MARTINET Geneviève (pouvoir à DIMON Jacques), MICHEAU

Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MILHAU René (pouvoir à COMBETTES Roland), OMS Jean-Pierre (pouvoir à GROS Christiane), PEANY Christine (pouvoir à VALLIERE Pascal), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à GARINO Alain), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PETIT Jean-Louis (pouvoir à MAGRO Christian), PITON Yolande (pouvoir à RAGGINI Emile), POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), PROUST Michel (pouvoir à BANQUET Régis), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROBERT Christian (pouvoir à SCHMITH Patrick), SAÏSSET Jean-François (pouvoir à SALIEGE Georges), TOUSTOU Henri (pouvoir à PUJOL André), VALLIER Gérard (pouvoir à SIE Didier) YAGUES Bernard (pouvoir à RAGGINI Emile), ZOCCARATO Michel (pouvoir à MARTY Alain), FAU Philippe, ALBAREL Arnaud (pouvoir à ARIAS Placide), GARINO Alain.

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, ESTIVAL Alain, MAZET Rolland.

Monsieur Jean-Louis ARIBAUD est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Le schéma de mutualisation de Carcassonne Agglo a été élaboré en 2015.

Par délibération n° 2021-043 du conseil communautaire en date du 5 février 2021, les élus de la communauté de Carcassonne Agglo se sont engagés dans une démarche collaborative de co-construction d'un nouveau schéma de mutualisation avec la définition d'objectifs et de grands axes de travail.

Pour rappel, le schéma de mutualisation reprend l'ensemble des mutualisations engagées et notamment l'existence de services communs, de prestations de service ainsi que de partenariats dont la mise en œuvre est effective ou programmée.

Il s'inscrit dans la durée, a vocation à s'enrichir et à accompagner les évolutions à venir, tant sur le plan de l'organisation territoriale que sur le partage de l'exercice des compétences entre les communes et la communauté.

Le rapport de mutualisation 2020 présenté en annexe rend compte de la mise en œuvre effective de nombreuses actions de mutualisation entreprises précédemment.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le rapport de mutualisation 2020 de Carcassonne Agglo.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu la loi n° 2010-1563 en date du 16 Décembre 2010 dite de réforme des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2014-58 en date du 29 Décembre 2014 dite de modernisation de l'action publique territoriale ;

Vu la loi n° 2015-991 en date du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu l'article L.5211-39-1 du Code Général des collectivités Territoriales selon lequel les EPCI à fiscalité propre sont tenus de mettre en place un schéma de mutualisation et de présenter chaque année au conseil communautaire un rapport de mutualisation ;

Vu l'arrêté préfectoral DCT-BAT-CL-2016-027 du 29 décembre 2016 portant modification des statuts de Carcassonne Agglo ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Vu la délibération n°2015-334 portant adoption du schéma de mutualisation de Carcassonne agglo par le conseil communautaire en séance du 18 décembre 2015 ;

Vu la délibération n°2020-266 du 16 octobre 2020 portant adoption du lancement d'une nouvelle démarche de travail pour la mise en œuvre du schéma de mutualisation ;

Vu l'avis favorable de la commission « Gouvernance et équilibre territorial » réunie le 9 novembre 2021.

Considérant la mise en œuvre effective de nombreuses actions de mutualisation contenues dans ce schéma et le lancement de nouvelles actions pour 2021.

Considérant la présentation du rapport de mutualisation 2020 lors de la commission Gouvernance et Equilibre territorial du 09 novembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le rapport de mutualisation 2020 de Carcassonne Agglo.

Article 2 : D'autoriser le président à signer tout acte nécessaire.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20211210-DCC-2021-432-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021
Affichage : 16/12/2021